

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 27 AVRIL 2026



L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 17 avril.

Étaient présents : M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Aurélia GIRARD, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Marie-Rose GALMES, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Brigitte HADDAD, M. Gilles DA COSTA, Mme Patricia LHOMME, M. Patrick TAUSENDFREUND, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. Gilles MAILLARD, M. Jean-Michel NOËL, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Virginie TOUPENET, Mme Anne MARCHAND, Mme Samah MRABET, M. Romain AJOUX, Mme Inès ZERRAR, M. Patrick CANTAT, M. Eric LANÇON, M. Gilles BORNOT, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Aurélie LOLLIER, Mme Maryse VUERLI, M. Geoffroy LANG, Conseillers Municipaux

Étaient excusés : M. Philippe DUVERNOY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à Mme Marie-Rose GALMES
M. Patrick CANTAT avec pouvoir à Mme Aurélie LOLLIER
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à M. Eric LANÇON

Secrétaire de séance : Mme Inès ZERRAR

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ - Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – Mme Sylvie GRAU – M. Carlos FONTINHA – Mme Manon BOUHOT - M. Laurent LABYDOIRE – M. Youssef MJAMA

Madame le Maire

Bien, notre Conseil Municipal est ouvert. Ont donné procuration : Patrick TAUSENDFREUND à Marie-Rose GALMES, Patrick CANTAT à Aurélie LOLLIER, Gilles BORNOT à Eric LANÇON, Philippe DUVERNOY à moi-même, Inès ZERRAR à Nora ZARLENGA en attendant son arrivée.

En attendant l'arrivée d'Inès ZERRAR, c'est Romain AJOUX qui sera secrétaire de séance.

Les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 21 mars et 30 mars ne sont pas encore prêts donc on vous les donnera au prochain Conseil Municipal.

Eh bien, la voilà, Inès donc elle n'a pas tardé. C'est donc elle qui sera secrétaire.

Je vous annonce que le prochain Conseil Municipal aura lieu ici même le lundi 6 juillet à 18 heures.

Si vous en êtes d'accord, nous allons inverser deux questions. La question n°13 va passer avant la question n°9 et c'est Eddie STAMPONE qui s'en chargera.

Alors, avant que l'on commence, il y a des demandes d'intervention. Gilles DA COSTA.

Monsieur Gilles DA COSTA

Oui, Madame le Maire, merci de m'autoriser à prendre la parole au début de ce Conseil Municipal qui suit de quelques jours l'élection à PMA. Je voudrais dire quelques mots.

Tout d'abord, je voudrais indiquer quelle est la déception qui est la mienne de ne pas avoir pu réussir dans l'objectif que nous nous étions fixés. Cette déception, elle est évidemment la mienne, elle est aussi celle d'une équipe et cette déception, elle est, à mon sens aussi, pour Montbéliard.

Mon constat est que, tout au long des échanges que j'ai eus, j'ai constaté qu'il y avait eu un développement d'un sentiment anti-montbéliardais qui s'était développé au sein de l'Agglomération, souvent parfaitement entretenu, d'ailleurs, et ce sentiment, il est, à mon sens, stérilisant, voire inquiétant pour notre territoire. Pensez-vous qu'à Belfort, les élus du Grand Belfort s'interrogent sur la façon dont ils peuvent s'opposer à la Ville ? Quelqu'un imagine-t-il cela sur ce territoire voisin, qui est un territoire avec lequel nous devons coopérer mais qui est aussi, dans un certain nombre de cas, un territoire qui peut être concurrent, notamment au plan économique ? Donc, pour moi, cette situation d'une forme d'hostilité aux postures et aux situations de Montbéliard est à méditer. Elle est à méditer pour l'ensemble des élus de l'Agglomération. Je ne connais pas d'agglomération qui ne soit pas attentive au développement, aux actions de sa ville-centre.

Le deuxième point que je voulais évoquer, ce sont les circonstances lors de cette élection. Il suffit, en effet, de lire la presse pour bien comprendre la manœuvre politique qui s'est mise en place. Pour ma part, je l'ai subie, mais je me garderai de la critiquer au regard de l'historique dans ce territoire, puisque ce n'est pas la première fois que cette forme d'alliance que nous avons pu constater s'est mise en œuvre. Je voudrais simplement revenir à l'accueil qui m'a été réservé lors du premier Conseil Municipal, ici, par Éric LANÇON, le chef de file de l'opposition ou d'une partie de l'opposition, qui m'a prêté tout un tas d'intentions dans une logique malveillante, blessante d'ailleurs. Je n'ai pas réagi parce que mon style n'est pas d'engager les combats stériles. Cela n'a, à mon sens, aucun intérêt. Mais, je constate simplement que la situation qui s'est déroulée vendredi est tout simplement une démonstration de la pratique qui a eu lieu et qui était justement celle que, potentiellement, on aurait pu me reprocher. Donc, les donneurs de leçons, c'est une chose, les acteurs, c'en est une autre et je me range résolument dans la logique de l'action. Et cette logique de l'action, je compte bien la poursuivre. Je compte bien la poursuivre ici, à Montbéliard et dans le Pays de Montbéliard. J'entends déjà « Oui, il est venu, il est là depuis trois mois, il voulait conquérir la présidence et il se sauvera aussi vite ! ». Non, Madame le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je suis montbéliardais d'origine, je suis montbéliardais d'adoption aujourd'hui et je compte bien continuer à exercer mon mandat, mes mandats à Montbéliard avec beaucoup d'énergie et beaucoup de force. Que certains s'inquiètent ou se rassurent, tout au moins, c'est leur problématique.

Enfin, je voudrais simplement donner un commentaire sur qu'est-ce, qu'à notre sens, le rôle d'un Conseil Municipal. Et je pense que les Maires des communes de l'Agglomération nous ont démontré d'une forme qui ne nous est pas forcément satisfaisante, mais l'attachement qu'ils avaient à leur commune pour exprimer leur position. Ici, à Montbéliard, certains élus n'ont pas souhaité défendre la position de leur commune et, au contraire, souhaitent s'opposer aux candidats, aux deux candidats d'ailleurs, de leur commune. Je pense que c'est, là encore, une conception qui est loin d'être la mienne mais dont j'imagine qu'elle fait partie de mon apprentissage en politique. Soyez certaine, Madame le Maire que, pour autant, je ne changerai pas de vision et de conception.

Enfin, je voudrais souligner la position de Madame VUERLI qui, dans son propos lors de l'élection, a très justement dit qu'elle était la seule représentante de la gauche lors de cette élection. Oui, elle a exprimé une conviction, une position qui est résolument de gauche, qui est, de fait, très éloignée de celle qui a pu être l'expression de nos collègues qui se prétendent de la gauche, ici, à Montbéliard.

Voilà, Madame le Maire, ne voyez pas de la rancœur parce que ce n'est pas mon style, ne voyez pas de la revanche, encore moins, voyez, par cette expression, mon regret de ne pas avoir pu porter jusqu'au bout les couleurs de ma ville et mon intention de rester actif sur ce territoire.

Merci de votre attention.

- *Applaudissements* -

Madame le Maire

Bien. Je vous remercie Gilles DA COSTA. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Merci Madame le Maire. Ce n'est pas facile de perdre et je comprends tout à fait l'état d'âme, l'état d'esprit de Monsieur DA COSTA. Moi, je l'ai vécu en 2012, Madame BIGUINET, contre vous, au Conseil Départemental. Je l'ai vécu en 2014, je l'ai vécu en 2020 et je l'ai vécu en 2026. Chaque fois que j'ai perdu, ce n'est jamais un moment facile, l'affectif, l'émotionnel prend souvent le pas sur le cognitif. Voilà, Balzac prend souvent le pas sur Descartes. C'est un fait, c'est comme cela. J'entends les reproches qui nous sont, et plus particulièrement à moi, qui me sont adressés. Je ne pense pas que vous ayez perdu, je dis vous, -je ne vous vois pas, Monsieur DA COSTA-, l'ensemble des élus ici, vous, je pense que c'est la responsabilité de ne pas avoir su réunir la droite du Pays de Montbéliard. Depuis les années 90, il semblerait qu'il y a eu des oppositions de lignes politiques au niveau de la droite qui sont devenues des combats interpersonnels, qui, aujourd'hui, ressurgissent, et font ce constat qu'en 2026, eh bien, je pense que l'on en arrive à cet aboutissement où des conflits interpersonnels, quelquefois argumentés évidemment, ressurgissent et font que l'on arrive dans cette situation. J'ai été, entre 2008 et 2014, avec un Président qui faisait l'unanimité. Oui, Pierre MOSCOVICI faisait l'unanimité ici, pas pour tout le monde, puisque vous étiez, évidemment, nombreux à le critiquer. Il n'a pas été réélu en 2014. On s'est privé, à l'époque, je pense, de quelqu'un qui avait sauvé Peugeot, qui avait mis en avant Hermès, etc., de carrure nationale. Tout le monde a été content qu'il s'en aille. Je ne pense pas que pour le territoire, à cette époque-là, c'était une grande victoire. J'ai vu, en plus, l'évolution, depuis 2008, de notre Agglomération. Je n'ai pas tellement compris cette division entre deux droites, en fait, ou deux courants qui, il y a encore six mois, travaillaient ensemble et qui, aujourd'hui, se sont chamaillés, pour ne pas dire plus, pour être à la tête de l'Agglomération.

Alors, oui, Monsieur DA COSTA a pris la comparaison de Belfort qui est tout à fait juste mais il y a un point très particulier, c'est que nous représentons 16 à 17 % des habitants de l'Agglomération. C'est rare, il y a deux agglomérations en France où la ville-centre pèse aussi peu. Dans d'autres agglomérations, Lons le Saunier, par exemple, il y a également eu des surprises, qui sont dues à des manigances politiques autres mais il n'empêche que, lorsque la ville-centre ne pèse pas suffisamment, la difficulté de cette loi NOTRe -qui n'a pas été terminée jusqu'au bout, c'est-à-dire que l'on devrait voter à l'Agglomération évidemment, au scrutin, de la même manière qu'aux municipales- pose des problèmes. Voilà, on se retrouve, aujourd'hui, avec un seul Vice-Président de la Ville de

Montbéliard, Monsieur GAUTHIER, qui sera le porte-parole de la ville-centre. Nous avons été ensemble, entre 2020 et 2026, et les grands projets de l'Agglomération qui ont bénéficié à Montbéliard, nous les avons toujours soutenus. J'en vois deux : la chaufferie, c'est un projet très, très important, nous étions avec vous pour la Ville de Montbéliard et le deuxième, évidemment, c'est la transformation de l'ancienne clinique où nous avons été totalement pour. Ce sont deux grands projets d'ordre financier qui ont fait que l'Agglomération n'a pas mis de côté la Ville de Montbéliard. J'entendais souvent, à l'époque, cette critique de la Citédo. C'était Pierre MOSCOVICI, la Citédo. Ce n'est pas parce que le Président n'est pas de Montbéliard, qu'obligatoirement, la ville-centre est desservie. Sur les grandes options économiques et politiques, il y a eu quand même une légère ouverture par rapport à ce qu'il s'est passé en 2020 : 7-4-4, je parle des élus Vice-Présidents et cela peut augurer d'un changement.

Enfin, à titre personnel et j'entends bien la critique de Monsieur DA COSTA où je n'ai pas été solidaire de la Ville de Montbéliard. Alors, moi, je vais rapidement le faire. À longueur de conseils depuis douze ans, pas à longueur, il y a quand même quelques conseils qui sont calmes, c'est toujours des attaques d'ordre personnel. Alors, cela vise à nous discréditer. Je ne vais pas tout vous dire, il y en a beaucoup, ils ont toujours été écrits, dits, donc, si nécessaire, je vous renverrai les références. Alors, évidemment, « on a fait les chuchotes », « la méthode Bénénuts », « les stars des années 80 ». J'ai été menteur, misogyne, fourbe, irresponsable, islamo-gauchiste. J'ai été, évidemment, la dernière fois, Monsieur propre ! Je suis un donneur de leçons. J'ai fait cela toute ma vie, c'est difficile de mettre à côté ! J'ai fait du chantage et de l'intimidation auprès des commerçants. On a quelquefois, je laisse de côté, mais je le dis quand même, « le cerveau un peu embrumé ». On a besoin de cours de mathématiques. Donc, quand on veut essayer le côté humain, et c'est peut-être ma faiblesse, je ne peux pas le mettre de côté, ce côté humain qui, à un moment donné, on ne peut pas dire « Venez voter avec nous ! » alors que pendant douze ans, on est discrédité sans cesse. Je ne mets pas tout le monde dans le même panier, loin de là. Mais je vous demande, Madame le Maire, ces arguments personnels font qu'à un moment donné, je vais prendre peut-être une image un peu trop lointaine, mais ce syndrome de Stockholm, non, stop ! Donc, je souhaiterais, je vous demande, vous êtes, comme le règlement intérieur le montre, garant de la police, que ces attaques d'ordre personnel qui visent la personne et non pas ses actes s'arrêtent ici. J'ai critiqué des actes, Madame le Maire, je ne vous ai jamais traité de quoi que ce soit. Si, et je m'en suis même excusé, une fois, je vous ai dit « maîtresse ». Je me suis même excusé. Vous voyez, pourtant, on commence à se connaître. Voilà, je demande simplement cela.

Alors, quand on nous demande de voter et d'être solidaires, je pense que cette solidarité, etc., elle commence aussi dans les relations que l'on peut avoir, des relations d'ordre civique, tout simplement.

Je vous remercie.

Madame le Maire

Alexandre GAUTHIER.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Oui, moi, je voudrais commencer mes propos par remercier très sincèrement et très chaleureusement Gilles DA COSTA. Gilles, c'est quelqu'un que l'on ne connaissait pas il y a quelques mois, que l'on a accueilli dans notre équipe et c'est une personne qui mérite d'être connue. C'est une personne avec qui on a travaillé au sein d'une équipe plurielle, venue de tous horizons de l'agglomération et avec qui nous avons construit un projet de territoire qui transcendait les petites bisbilles, gauche, droite, rurale, ville, ville-centre. On est allé au-delà de cela parce qu'aujourd'hui, il y a une urgence. On a un développement économique qui est atone, on n'est pas ou on n'est plus attractif, on a une ruralité et une zone urbaine qui tend à se paupériser, à se dévitaliser, on rencontre un certain nombre de problèmes auxquels on aurait pu, je crois, et on y a travaillé, apporter un certain nombre de solutions. Pourquoi ? Comment ? Déjà parce que l'on avait un projet clair, audacieux, ambitieux mais, au-delà de cela, on avait les réseaux, les contacts et on savait comment faire, on avait la méthode. Aujourd'hui, on m'expliquera quels sont les contacts, les réseaux qu'il y a au sein de Pays de Montbéliard Agglomération qui nous permettent de surmonter toutes ces difficultés ?

Alors, je tenais tout d'abord à le remercier très chaleureusement pour tout ce qu'il a constitué. Je voulais remercier, je le ferai aussi au Conseil d'Agglomération, les 51 personnes qui ont fait confiance à Gilles DA COSTA. Nous sommes, avec l'équipe, la première force politique de Pays de Montbéliard Agglomération. La première ! Au second tour, nous avons fait 53 voix. 53 ! Les autres, l'équipe en face, l'union bâtarde cochon d'Inde, comme aurait dit feu mon grand-père, à qui je pense aujourd'hui très sincèrement, militant SFIO, proche de Bouilloche. Mon pauvre grand-père doit se retourner dans sa tombe s'il voyait cela ! On a travaillé, je disais, sur ce projet, les gens nous ont fait confiance. 53 voix, cela s'est joué à trois votes près ! Mais les circonstances...

Madame le Maire

Je vous demanderai de ne pas faire de commentaire, s'il vous plaît. Le public n'a pas à s'exprimer !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Mais c'est parce qu'une partie du public est gênée, Madame le Maire, très certainement ! Par des vérités que l'on va peut-être certainement dire !

Madame le Maire

Non, Monsieur TRUCHI, s'il vous plaît, je vous demande de vous taire, ainsi que Monsieur CADET, sinon, on sera obligés de vous faire partir. Cela serait quand même dommage !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Donc, je disais des alliances de circonstances. Des alliances de circonstances qui se sont assises sur le territoire, qui se sont assises sur les habitants du Pays de Montbéliard et surtout de sa ville-centre. Dans le foot, on appellerait cela, Monsieur LANÇON, marquer contre son camp. Marquer contre son camp ! Alors, je ne parle pas du camp politique, évidemment, vous êtes de gauche, nous sommes plutôt une majorité droite, centriste, assez diverse, on s'est déjà exprimé. Et durant cette campagne, j'ai quand même souvenir que vous avez eu des propos très durs à notre égard. Des propos où vous disiez que nous étions l'alliance de la droite et de l'extrême droite et vous avez visé, notamment, un de nos élus, Monsieur Christophe FROPPIER, à qui je souhaiterais entendre, de votre part, ce soir, Monsieur LANÇON, des excuses parce que quand on est en capacité de faire l'union avec des élus de droite, dont certains, aujourd'hui, sont plutôt adhérents ou proches ou sympathisants de l'UDR, qui sont plutôt proches de Monsieur BLOCH que, moi, personnellement, je n'ai jamais critiqué, mais, vous, en tout cas, si, vous en avez fait un espèce d'ennemi public, un puant, si je peux reprendre cette expression, mais visiblement, vendredi, ces gens-là avaient moins d'odeur, plus d'odeur, ils étaient beaucoup plus, je dirais, beaucoup plus compatibles avec vous. Vous avez fait l'union du PS, d'une partie des LR et de l'UDR. Je crois que c'est unique en France ! C'est unique en France ! Et je vous écoute, là, dire « Oui, vous avez perdu », « Oui, la défaite est amère ». Oui, la défaite est amère, je le dis ! Mais, je ne crois pas que vous ayez perdu face à des circonstances aussi moroses. Et, très sincèrement, je tiens aussi, et cela a été dit par mon collègue Gilles DA COSTA, à remercier Madame VUERLI qui, elle, est restée droite dans ses bottes -pas de droite !-, elle est restée en ligne avec ses valeurs, elle a été jusqu'au bout. Bon, elle a fait une voie, la sienne très certainement mais, au moins, elle n'a aucun reproche à se faire ce soir ! Vous, par contre, je ne sais pas quel reflet doit avoir votre miroir mais, à mon avis, cela doit être assez flou !

Madame le Maire

Merci Alexandre.

J'ajouterai un certain nombre de choses. Quand vous dites..... On ne va pas y passer la soirée ! Alors, je vous laisse parler et je répondrai après.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

C'est pour cela que je me manifestais.

Madame le Maire

Allez-y.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

On a entendu beaucoup de choses ce soir. Ce qui me dérange toujours un peu, c'est votre capacité constante à réinventer la réalité avec une décomplexion qui finit quand même par interroger. Expliquer une défaite, amère, c'est toujours un peu difficile. Expliquer une victoire aussi, c'est souvent particulier. C'est toujours le fruit d'une alchimie composée de plusieurs éléments. Si la défaite de vendredi, de Monsieur DA COSTA à l'Agglomération n'avait qu'une seule explication, cela serait facile mais c'est beaucoup plus complexe que cela. C'est beaucoup plus complexe parce que Monsieur DA COSTA est arrivé, on l'a présenté, à grand renfort d'articles, comme une figure providentielle, le candidat 2.0 de Toutmontbéliard.com, il arrivait, il allait être le Président de l'Agglomération et sauver notre Agglomération. Mais je crois que l'on a manqué un peu l'essentiel, on a oublié qu'une agglomération, cela ne se domine pas, elle se fédère. On a oublié que Montbéliard n'avait pas été à la hauteur dans son rôle de ville-centre ces dernières années. Pas à la hauteur dans son rôle de ville-centre ! Non pas parce qu'elle manquait d'atouts parce qu'elle en a beaucoup mais parce qu'elle a oublié que le leadership, cela ne se décrète pas, il se mérite, il se partage, il s'entretient. Et ces dernières années, est-ce que Montbéliard a été, comment dire, respectable, pas forcément dans sa relation avec les autres, bien au contraire, sur de nombreux dossiers, elle n'a pas été présente dans son rôle de ville-centre. On peut en citer quelques-uns : le refus de signer la charte de concurrence sur la santé, le projet Capitale Française de la Culture tourné en ridicule par un courrier montbéliardais qui a laissé plus d'incompréhension que de fierté, un Conservatoire qui a été soutenu en grande partie et sauvé par la gauche aussi.

- Intervention inaudible de Madame le Maire -

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui, oui, attendez ! On se rappelle quand même que le projet porté, à l'époque par Monsieur FROPPIER qui était quand même Vice-Président à la culture, devait aller à la Petite-Hollande. On a pu le maintenir au centre-ville.

Vous votez une augmentation de la taxe foncière mais ce n'est jamais votre fait, vous ne l'assumez jamais. Vous votez la nouvelle taxe des ordures ménagères, la réorganisation de la collecte, mais, là encore, vous n'avez aucune prise, aucune responsabilité ou surtout aucune volonté de négociateur. Tout est toujours subi ! Vous avez un mépris des autres villes, des villages, vous voulez imposer et cela ne se défait pas en un mois de campagne. Cela ne se défait pas ! Cette défaite, elle n'est pas un accident, Monsieur DA COSTA, elle est la conséquence logique -et cela, vous devez le mesurer- d'années de tensions, d'incompréhensions et d'occasions manquées, que Montbéliard soit respectée par les autres collectivités. Les Maires n'ont pas voulu non plus subir la politique du grand Montbéliard. Cela, c'est une vérité !

On nous parle d'alliances, de mésalliances. Alors moi, je veux bien ! Vous faites des alliances, comme cela vous arrange ! Pour la municipale, et cela, je pense que vous pouvez remercier Monsieur FROPPIER, il vous a évité une candidature du Rassemblement National.

Monsieur Philippe TISSOT

Comme à Audincourt !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Il vous a évité une candidature du Rassemblement National ! On aurait eu une candidature du Rassemblement National, votre victoire n'aurait pas été aussi facile, cela se serait joué au deuxième tour.

- Intervention inaudible le Maire -

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Madame BIGUINET, je sais que vous avez la police de cette assemblée, mais là, je suis en train d'être coupée ! Nous, quand on vous coupe comme cela, vous nous rappelez à l'ordre ! Moi, j'invite aussi à rappeler à l'ordre vos Adjoints qui nous coupent la parole !

Madame le Maire

Allez-y, continuez !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Oui mais entendez ce que je viens de vous dire, quand même !

Madame le Maire

Oui, oui, j'entends ! Continuez !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Donc, une alliance avec l'UDR, allié du Rassemblement National, confirmé par le Conseil d'État, je le rappelle, qui vous évite une liste du Rassemblement National et qui vous ouvre...

Madame le Maire

Confirmé par le Conseil d'État ? Qu'est-ce que c'est que cette histoire ?

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Le Conseil d'État a reconnu l'UDR comme un parti d'extrême droite je vous rappelle !

Madame le Maire

Ecoutez, peut-être mais, en tous cas, on n'a jamais fait alliance avec l'UDR !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

En tous cas, cela vous évite un deuxième tour qui aurait pu être compliqué. Je vous rappelle quand même qu'en 2008, nous avons gagné parce qu'il y avait plusieurs listes donc, cela nous aurait ouvert un champ. Vous avez gagné facilement.

Pour conquérir l'Agglomération, on change les alliances, on cache un peu l'UDR, on le cache un peu, on dit « Ce n'est pas bien l'UDR », on se dit on va aller vers les anciens macronistes, on essaie de faire une autre alliance, etc. Mais cela ne pouvait pas marcher. Cela ne pouvait pas marcher parce que c'était fait de revanche, ce n'était pas fait de projet. On voulait régler les comptes de 2020.

Madame le Maire

Ben dites donc, si ce n'était pas fait de projet, je ne sais pas de quoi c'était fait !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Ben non, ce n'était pas fait de projet ! Ce n'était pas fait de projet !

Madame le Maire

Bien.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je tiens quand même à dire que l'on n'a pas fait une alliance au premier tour. Madame DUVERNOIS a courageusement porté les valeurs de la gauche devant l'assemblée de l'Agglomération, l'assemblée communautaire, elle a porté les valeurs, elle a défendu sa candidature. Après, il y a eu un deuxième tour. Je pense quand même qu'au niveau de l'exécutif, tout le monde est représenté au prorata de ses représentations.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'était négocié bien avant !

Madame le Maire

Aurélie LOLLIER.

Madame Aurélie LOLLIER

Beaucoup de choses ont été dites et on va avancer mais je voulais juste revenir sur deux remarques. Monsieur DA COSTA a dit que nous n'avons pas défendu la position de notre commune ou Alexandre GAUTHIER qui disait « marqué contre son camp ». J'ai juste une question et une remarque, Monsieur DA COSTA, vous n'êtes pas venu nous voir et, aujourd'hui, vous nous reprochez de ne pas vous avoir soutenu. On est des élus d'opposition à Montbéliard certes pour autant, on avait une voix au même titre que les Maires des petits villages. Vous n'êtes pas venu nous voir ! Donc, on ne peut pas ignorer une partie des élus, puis s'étonner que derrière, ils ne nous suivent pas. Et vraiment, je le regrette.

Madame le Maire

Gilles DA COSTA.

Monsieur Gilles DA COSTA

Je sens qu'il y a une ouverture !

Madame Aurélie LOLLIER

Non, non ! Non mais franchement, Monsieur DA CAOSTA, c'est désolant !

Monsieur Gilles DA COSTA

Je ne voudrais pas que l'on y passe toute la soirée mais je voudrais quand même dire quelques mots. D'une part, je n'ai jamais eu la prétention d'être considéré comme un sauveur. Je suis venu avec beaucoup d'envie et d'humilité et donc je rejette cette nouvelle caricature qui est exprimée. Voilà, je suis ce que je suis, point barre, c'est-à-dire un parmi les 113 à PMA et un parmi l'ensemble du Conseil, ici, à Montbéliard. Donc, rejetez cette image-là, cela me fera du bien.

Deuxièmement, dans les propos de Madame CHIAPPA KIGER, j'entrevois presque une forme de regret, et confirmé par Madame LOLLIER, que je n'ai pas pu conquérir la présidence. Et si je ne suis pas venu, c'est parce que je sais qu'il y a des logiques de groupe et que j'ai rencontré Madame DUVERNOIS qui s'était affichée comme étant leader du groupe de gauche pour PMA et donc, à partir de là, j'ai évoqué, au cours d'une réunion, d'ailleurs qui était mercredi dernier, j'ai évoqué avec elle un certain nombre de choses qui, d'ailleurs, n'ont pas été tout à fait conformes avec le déroulé de vendredi.

Et puis, enfin, je voudrais surtout dire que les arguments que j'ai entendus, outre des éléments de ressenti personnel que je peux comprendre d'ailleurs parce que je pense que si les personnes se sentent blessées, ce n'est pas bon pour permettre de poser les débats et les enjeux. Donc, ceci, en tout état de cause, vous pouvez être sûr que jamais je n'interviendrais sur ce registre-là et j'ai déjà eu l'occasion de le dire à Éric LANÇON. Mais, au-delà de cet historique, de ces rancœurs cuites et recuites, au-delà de toujours ce retour dans le passé mais quand est-ce que l'on va s'occuper de ce

qui est devant nous, c'est-à-dire 2026-2032 ou 2026-2033 ? Mais quand est-ce que l'on va s'en occuper ? C'est cela ma problématique, c'est pour cela que j'ai fait un projet qui a été, comme l'a dit Alexandre, concerté, qui couvre toutes les facettes. Cela m'a même été reproché d'avoir fait un projet parce qu'effectivement, cela sort des pratiques, des petits arrangements de couloirs entre deux tours. Mais oui, j'ai fait un projet, je pense qu'il est perfectible comme tous les projets et c'est le débat public qui le rend perfectible et ce ne sont pas les petites manœuvres individuelles. Quand est-ce que l'on va parler de 2026-2032 ? Il me tarde que ce soit le cas et que l'on mette derrière nous toutes ces logiques historiques qui perdurent et qui sont négatives. Donc moi, je me tourne résolument vers 2026-2032. J'ai déjà écrit au Président de l'Agglomération pour lui faire des propositions. Je compte bien qu'il m'associe pour définir les représentations et les délégations qui devront, à mon sens, tenir compte de la représentation : 53, 58 et 1 plus un blanc qui a été celle constatée lors de l'élection.

Donc, voilà, c'est encore une fois avec, non pas, une aura que je n'ai pas, mais avec mon cœur que je parle et avec l'ambition que l'on peut tous avoir légitimement pour ce territoire. Merci.

Madame le Maire

Merci. Gilles MAILLARD.

Monsieur Gilles MAILLARD

Oui, je voulais rappeler à Madame CHIAPPA KIGER, qui indique que l'on a gagné l'élection facilement parce que le Rassemblement National était absent au départ et que l'on gagne dès le premier tour. Mais il suffit de repartir un petit peu en arrière, d'arriver à 2014. Il y avait encore deux listes en 2014 au deuxième tour. Il y avait quatre listes et sur les quatre listes, on arrive à faire la majorité. Cela serait passé également au premier tour puisque l'on termine avec 50,19% des voix et il y avait à notre droite le Front National donc, on n'a rien à craindre d'une liste du Rassemblement National sur notre droite.

Madame le Maire

Très bien. Merci.

Alors, je vais conclure. Beaucoup de choses ont été dites ce soir. Je vais revenir sur le début des propos d'Éric LANÇON, ensuite de Myriam CHIAPPA KIGER et tout ce qui a été dit après.

Vous dites, Monsieur LANÇON, que vous ne faites pas d'attaque de personnes. Rappelez-vous votre proposition de charte de bonne conduite où vous avez été le premier à attaquer Gilles DA COSTA en disant que c'était un technocrate, que nous n'avions pas besoin d'un Directeur des Services venant de la Région, qui était un parachuté. On peut retrouver très facilement l'article. Si cela n'est pas une attaque, je ne sais pas ce que c'est. Moi, ce que j'ai vu, c'est que c'était quelqu'un qui avait des compétences reconnues et indiscutables, qui revenait dans sa ville d'origine. Il n'est pas plus parachuté que vous. Il est né à Montbéliard, il a travaillé à Besançon, il a travaillé à Dijon, en Bourgogne Franche-Comté et, à sa retraite, il vient passer sa retraite à Montbéliard. Combien de personnes qui sont nées dans le sud, qui sont nées en Bretagne, qui sont nées dans le nord de la France, retournent pendant leur retraite dans leur région d'origine ! On leur fait le reproche ? Au contraire, on dit qu'il est fidèle à son territoire, qu'il est revenu là où il est né. Et vous lui avez fait ce reproche.

Deuxième chose, vous parlez de querelles de personnes. Alors, querelles de personnes de qui, de quoi ? Ce ne sont pas des querelles de personnes au sein de l'Agglomération, c'est la loi NOTRe qui a créé ce problème, les différences entre le monde rural et le monde urbain. Et la sur-représentation des élus du rural fait qu'aujourd'hui, eh bien, on arrive à la situation de 2017, de 2020 et de 2026. J'en veux pour preuve tout ce qu'il se passe dans les autres communautés de communes ou de communautés d'agglomérations : Mulhouse, la ville-centre, n'est pas présidente de l'agglomération. Pontarlier, ce n'est plus Pontarlier. Maîche, ce n'est plus Maîche. Même des petites communes de Haute-Saône, ou en tout cas des bourgs de Haute-Saône : Villersexel, ce n'est pas Villersexel. C'est cette loi qui a créé la situation que l'on vit partout en France. Et j'en parlais d'ailleurs au match, pas au match, au temple, avant-hier avec le Préfet, qui dit « Eh bien, oui, voilà ce qu'il se passe ». J'en veux pour preuve aussi un de vos anciens collègues, l'ancien Maire de Pont-de-Roide qui, en 2017, quand

il y a eu la loi NOTRe et l'agrandissement du territoire de 29 à 72 communes, a dit très justement, « Unissons-nous et on battra Montbéliard ! » parce que c'est ce qu'il se passe ! En fait, la volonté, c'est d'affaiblir la ville-centre. Et j'arriverai à ce que je voulais vous dire à la fin, vous aviez la possibilité, vous n'étiez pas obligé d'attendre que l'on vienne vous voir, Aurélie, vous pouviez venir nous voir. L'inverse était possible aussi. C'est facile de nous accuser. Et si vous aviez défendu votre ville, vous auriez voté avec nous et le résultat aurait changé. Vous avez trahi Montbéliard ! Vous avez trahi Montbéliard ! Et dorénavant, dans les dossiers qui seront menés à l'Agglomération, avec Alexandre, bien sûr, qui va faire ce qu'il pourra, et je connais sa capacité de travail et ce qu'il est capable de faire, quand un dossier ne fonctionnera pas, parce que vous êtes dans la majorité maintenant à l'Agglomération, vous êtes dans la majorité à l'Agglomération, quand un dossier ne fonctionnera pas, je vous en tiendrai personnellement responsable devant les Montbéliardais.

Voilà ce que je voulais vous dire. Je crois que j'ai à peu près répondu à tout. Le sujet est clos.

Nous allons passer au règlement intérieur. Question n°1 « Conseil Municipal - Règlement Intérieur ».

1. CONSEIL MUNICIPAL - REGLEMENT INTERIEUR

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Je vais le faire relativement vite, je ne vais pas tout vous lire parce qu'il y a quand même quatre pages sauf à ce que vous ayez vraiment envie que je lise tout.

L'article n°1, c'est la présidence. Donc c'est le Maire, ou à défaut un Adjoint, qui préside le Conseil Municipal.

En début de Conseil Municipal, un de ses membres est nommé secrétaire de séance. La convocation au Conseil Municipal se fait dans des délais très précis, c'est-à-dire adressée cinq jours francs au moins avant le début de la réunion. La convocation est accompagnée de l'ordre du jour. Et s'il y a une délibération qui concerne un contrat de service public, l'ensemble des élus peuvent demander à consulter le dossier en Mairie. En cas d'urgence, le délai de ces cinq jours est ramené à un jour franc. Voilà.

Concernant le quorum, il faut savoir que le Conseil Municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité des membres en exercice est présente, les pouvoirs ne sont pas comptés à ce moment-là. Concernant les absences, si vous donnez un pouvoir, vous êtes excusé. Si vous ne donnez pas de pouvoir, vous êtes considéré comme absent.

L'adoption du Procès-Verbal du Conseil Municipal est soumise à l'approbation de l'Assemblée au Conseil suivant.

L'ordre du jour délibère des questions qui sont de sa compétence inscrite à l'ordre du jour. Des questions orales peuvent être posées au Conseil Municipal ayant trait aux affaires de la commune. Ces questions sont évoquées à l'issue de l'ordre du jour, c'est-à-dire en questions diverses à la fin.

Les motions ou les vœux constituent une prise de position officielle de la commune sur un sujet d'intérêt général ou de solidarité internationale. Donc le Conseil Municipal peut être amené, bien sûr, à se prononcer, il constitue un point à l'ordre du jour.

La discipline de l'Assemblée, vous l'avez dit tout à l'heure, est donc assurée par le Maire et toute personne qui aurait un comportement qui n'est pas acceptable dans cette Assemblée peut se faire expulser pour trouble à l'ordre du Conseil.

En principe, pour chaque débat, rapporteur excepté, chacun n'a la parole que deux fois, sauf s'il a été personnellement mis en cause. La clôture des discussions et les suspensions de séances peuvent être demandées par un ou plusieurs membres de l'Assemblée.

Les amendements sont adressés au Maire 24 heures avant la séance et le renvoi de l'amendement implique l'ajournement du projet.

La diffusion et l'enregistrement de la séance, vous le savez, se fait dorénavant sur YouTube. Les élus ne peuvent pas s'opposer à être filmés ou enregistrés, par contre, les personnes du public ou fonctionnaires qui seraient présents dans l'Assemblée peuvent s'opposer, mais doivent se manifester, bien sûr, à cette publication.

En ce qui concerne le budget, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations du budget dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget et le Maire présente les orientations générales de ce budget. S'il y a un orateur, il dispose d'un temps de parole de quinze minutes.

Pour les commissions, c'est le Conseil Municipal qui forme en son sein des commissions, qui fixent leur composition, désigne les membres. Elles sont des commissions d'études qui examinent les affaires municipales et ces questions sont inscrites, bien sûr, à l'ordre du jour du Conseil Municipal suivant. La présidence des commissions est normalement assurée par le Maire qui peut déléguer à un Vice-Président qui est nommé -ce que nous avons fait la semaine dernière- pour chaque commission. Le secrétariat désigne en son sein un secrétaire qui va rédiger les propositions et les avis. Ces commissions peuvent, à titre consultatif, faire appel à la collaboration de personnes extérieures au Conseil, personnes que l'on appelle qualifiées. Et chaque Conseiller Municipal peut, à titre consultatif, assister aux réunions des autres commissions auxquelles il n'appartient pas, tout en n'ayant pas de droit de vote pour cette commission. Des commissions spéciales peuvent être créées pour l'examen de questions particulières et cette commission, éventuellement créée, n'existe que pendant le temps nécessaire à l'étude de la question qui lui est confiée. Toute réunion de commission fait l'objet d'un compte-rendu succinct. Tout membre du Conseil Municipal peut proposer des modifications au présent règlement qui seront soumises au vote du Conseil Municipal.

En ce qui concerne l'expression des élus, l'ensemble des textes qui sont présentés dans le magazine municipal est intitulé « Tribunes politiques ». Cette page d'expression est reprise également sur le site Internet de la Ville. Les élus de la liste « Montbéliard Autrement » ont 1 493 signes – Monsieur LANÇON, on a fait une erreur dans le calcul, donc vous avez droit à vingt signes de plus- et les élus de la liste « Montbéliard Insoumise et Citoyenne », représentés par Madame VUERLI, ont 591 signes. Sur le site Internet de la Ville, l'expression des élus est intégrée dans le menu « Ma Mairie / Conseil Municipal » et cette rubrique permet d'accéder par liste politique à l'ensemble des tribunes. Sur la page Facebook qui existe, c'est « Expression des groupes politiques » qui annonce la mise en ligne des tribunes. Donc, pour la liste « Montbéliard Autrement », c'est toujours le même nombre de signes, 1 493, et toujours 591 pour la liste représentée par Madame VUERLI. Vous avez le calendrier des parutions qui vous a été fourni pour tous les mois de l'année. Les modalités d'information de parution dans un délai allant de deux à quatre semaines. On vous indique que vous devez nous transmettre vos propos. Un courrier est joint à ce courrier pour vous parler de l'objet, de manière sommaire, des principaux articles du magazine. Et compte tenu des délais de fabrication d'impression, les éléments devront être transmis au plus tard aux dates qui sont indiquées dans ce courrier. Concernant les modalités d'envoi des contributions de chaque liste, tout est à adresser à tribune@montbeliard.com deux semaines avant la date de parution pour la tribune. De la même manière, une semaine pour la page Facebook. Et en cas de modification du magazine, de la périodicité du magazine, bien sûr, on reverrait les délais de parution. En cas de non-transmission d'une tribune à la date fixée, sera écrit dans l'espace réservé à chaque liste qui n'aurait pas fait parvenir son texte « Texte non parvenu dans les délais impartis ».

Voilà pour le règlement intérieur, je ne vous ai pas tout lu, c'est déjà bien assez long. Y-a-t-il des remarques ? Madame VUERLI.

Madame Maryse VUERLI

Oui, bonsoir à tous. Madame le Maire, j'avais envoyé quatre amendements.

Madame le Maire

Oui.

Madame Maryse VUERLI

Est-ce que l'on peut les voir, là ?

Madame le Maire

On ne va pas voir les quatre amendements, maintenant.

Madame Maryse VUERLI

C'était des amendements par rapport au règlement intérieur, justement.

Madame le Maire

Il y avait un amendement sur le règlement intérieur, les autres n'étaient pas...

Madame Maryse VUERLI

Oui.

Madame le Maire

Alors, en ce qui concerne le règlement intérieur, quel est votre amendement ?

Madame Maryse VUERLI

Alors, le premier que je vous ai envoyé, c'était sur l'article 17. Je lis ce que je vous ai envoyé le 22 avril, je crois. A propos de l'élection des représentants du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale, au CCAS, dont le nombre est soumis au vote par le Conseil Municipal, nous, nous proposons de passer de 6 à 8...

Madame le Maire

Je vous arrête, Madame VUERLI, ce n'est pas le règlement intérieur cela. C'est la composition de tout ce qui touche...

Madame Maryse VUERLI

C'est écrit composition des Commissions. Donc, on en parlera au moment des commissions ?

Madame le Maire

On en parlera au moment... Cela doit être la question 18, Eddie, sur la représentation des représentants du personnel. C'est cela ?

Madame Maryse VUERLI

Oui, enfin, représentants des Conseillers Municipaux à la...

Madame le Maire

Ce n'est pas la même chose.

Madame Maryse VUERLI

Les Conseillers Municipaux présents à la commission du CCAS.

Madame le Maire

Il y a deux choses. Il y a les représentants des élus et des membres nommés au CCAS. Ça, ça appartient au CCAS. Et là, ce qui est proposé, c'est autre chose, c'est les représentants du personnel, donc au CST, au F3SCT. Enfin, c'est un nom terrible à prononcer. Ce sont deux choses différentes, en fait.

Madame Maryse VUERLI

Moi, je me référais... On en parlera au moment de la commission du CCAS. Voilà.

Et puis ensuite, on voulait demander, je vous lis ce que je vous avais écrit « Il est d'usage à Montbéliard, et c'est tout à son honneur, de toute façon, de donner la possibilité aux Conseillers - alors, c'est par rapport aux commissions aussi, je ne sais pas si ça rentre là aussi- de chaque groupe siégeant dans les commissions 2, 3, 4 d'y inviter une personne de leur choix à titre consultatif ». Et je crois que j'avais demandé à Madame FERRARI, enfin, j'avais demandé s'il y a une durée de mandat pour cette personne. Et nous, nous demandons à ce que cet usage soit pérennisé dans le règlement intérieur, en demandant à ce que la durée de la présence pour les personnes invitées à ces commissions soit limitée à un an, reconductible ou non, laissant l'avis à la personne, auquel cas, elle pourrait être remplacée parce que l'on se dit que ces gens qui viennent, si on leur dit : « Voilà, tu es là pour six ans, etc ». Finalement, ce ne sont pas des élus, ils viennent parce qu'ils sont intéressés par la commune, etc. Ce serait intéressant aussi de pouvoir faire un roulement au niveau de ces personnes-là.

Madame le Maire

On a pour habitude, à la Ville, depuis quelques mandats, ...

Madame Maryse VUERLI

Cela est très bien !

Madame le Maire

...d'inviter par liste représentée ce que nous appelons des membres cooptés. Ces membres cooptés sont proportionnels au nombre de personnes élues, c'est-à-dire que notre liste en aura, bien sûr, plus que les autres listes. Ces membres-là, qui sont par habitude, historiquement, invités aux Commissions, pour votre groupe, vous en aurez un, seront nommés pour la totalité du mandat. C'est-à-dire que quand vous nous donnerez un nom, M. Dupont, et M. Dupont viendra pour vous pendant la durée du mandat. Donc, vous avez droit, entre guillemets, à quatre personnes puisqu'il y a quatre commissions. Voilà. Alors, pourquoi on ne change pas ? Parce que ce changement est assez compliqué à gérer pour l'administration. Je vous rappelle que ce n'est pas à inscrire dans le règlement intérieur. Et la personne qui vient comme membre coopté, elle vient parce qu'elle s'intéresse à la vie de la collectivité et qu'elle doit poursuivre de manière régulière son investissement dans les commissions. Je veux dire que les commissions de la Ville, ce n'est pas un moulin ! C'est déjà une dérogation, on va dire, qui est donnée et sur laquelle, moi, je souhaite un investissement sérieux avec toujours les mêmes personnes. Voilà, cela, c'est la première chose.

On a vu que le CCAS, on verra après...

Madame Maryse VUERLI

Il y avait le CCAS, il y avait celle-là... Donc, cela ne peut pas être soumis au vote comme un amendement ?

Madame le Maire

Non.

Madame Maryse VUERLI

Non. C'est vous qui décidez et c'est comme cela !

Madame le Maire

Oui.

Madame Maryse VUERLI

Je pensais que les amendements étaient soumis au vote.

Madame le Maire

Non. Et puis en plus, cela ne peut pas être inscrit dans le règlement intérieur.

Madame Maryse VUERLI

C'est impossible qu'on l'inscrive dans le règlement intérieur... Parce que le règlement intérieur, c'est nous qui le faisons ?

Madame le Maire

Non, le règlement intérieur...

Madame Maryse VUERLI

Il y a un cadrage, bien sûr...

Madame le Maire

Ce que je vous dis, c'est que....

Madame Maryse VUERLI

Cela ne rentre pas dans le cadrage officiel, on va dire.

Madame le Maire

Oui, c'est cela. Vous avez bien compris.

Madame Maryse VUERLI

Bon. Et puis, la troisième demande, c'était si on pouvait élargir notre espace d'expression politique dans le magazine d'information municipale et dans la page Facebook, c'est-à-dire obtenir un peu plus que 581 signes, parce que c'est vrai que cela nous réduit pas mal notre expression à ce niveau-là.

Madame le Maire

Bien sûr, mais elle est la représentation de votre représentativité. Nous n'avons jamais fait cela et nous ne le ferons pas parce que cela correspond à la volonté des Montbéliardais.

Madame Maryse VUERLI

La volonté des Montbéliardais ?

Madame le Maire

De vous porter avec X voix.

Madame Maryse VUERLI

Oui, oui. Et donc, cela ne se soumet pas au vote non plus ?

Madame le Maire

Non, ce n'est pas soumis au vote ! Je vous dis non.

Madame Maryse VUERLI

Moi, je pensais que les amendements étaient discutés et soumis au vote.

Madame le Maire

Ce n'est pas un amendement !

Madame Maryse VUERLI

Ce n'est pas un amendement ?

Madame le Maire

Vous faites une proposition à laquelle je vous réponds. Je réponds non.

Madame Maryse VUERLI

On ne peut pas l'appeler amendement ? Cela ne peut pas rentrer dans un amendement ?

Madame le Maire

Un amendement, il faudrait que cela soit rédigé, je le soumetts au vote et puis, de toute façon, on va voter contre !

Madame Maryse VUERLI

Je vous ai envoyé une rédaction.

Madame le Maire

Pardon ?

Madame Maryse VUERLI

Je vous l'ai envoyée. Vous avez eu la rédaction.

Madame le Maire

Oui, mais enfin, non. D'abord, il faut que l'on vote pour l'amendement, l'accord de l'amendement donc, rien que cela, on peut voter contre donc, votre amendement, il ne passe même pas. La lecture de l'amendement ne passerait même pas.

Madame Maryse VUERLI

Oui, et on ne peut pas voter pour l'amendement, ici, en Conseil Municipal, ce n'est pas possible ? Le soumettre d'abord au vote.

Madame le Maire

Je vous dis non !

Madame Maryse VUERLI

Ce n'est pas possible de soumettre nos propositions au vote ?

Madame le Maire

Non ! Vous voulez que l'on vote sur l'augmentation du nombre de signes. C'est cela ?

Madame Maryse VUERLI

Par exemple. Et puis, sur... Alors, les commissions dont je parle...

Madame le Maire

Non, là, on ne votera pas sur les commissions...

Madame Maryse VUERLI

Ce n'est pas possible non plus ?

Madame le Maire

Non, parce que ce n'est pas quelque chose de réglementaire. Donc, on ne va pas s'amuser à voter sur quelque chose qui n'est pas réglementaire. C'est une, entre guillemets...

Madame Maryse VUERLI

Oui, c'est un usage.

Madame le Maire

Oui, c'est un usage que l'on fait.

Madame Maryse VUERLI

Et l'usage, on ne peut pas le rendre réglementaire ? Ce n'est pas possible ?

Madame le Maire

Non ! On peut le supprimer, par contre, Madame VUERLI !

Madame Maryse VUERLI

Oui, mais on n'est pas dans cette discussion-là ! On n'est pas dans cette discussion-là, bien sûr !

Madame le Maire

Je crois que je suis assez claire. Je vous ai dit non !

Madame Maryse VUERLI

On prend acte. Entendu.

Madame le Maire

Ensuite ?

Madame Maryse VUERLI

Et puis, le dernier, c'était à propos des indemnités des Conseillers, mais cela, on en parlera après.

Madame le Maire

Alors cela, on le verra plus tard.

Madame Maryse VUERLI

Et puis, on reviendra sur la commission CCAS.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, c'est simplement par rapport à l'article 18, sur le rôle des commissions. Depuis douze ans, en fait, on se rend compte qu'il y a toujours un écart entre ce texte-là et la mise en œuvre effective. Je relis le texte -il n'y aura pas d'amendement de notre part- « Les commissions chargées d'examiner les affaires municipales, de faire des propositions et d'émettre des avis ». La difficulté qui existe, c'est que le peu de temps qu'il y a entre les commissions et la réception des documents du Conseil Municipal ne permet pas de prendre en compte des propositions possibles. Quand la commission se réunit le mercredi ou le jeudi et que les envois sont le vendredi, si nous, ou même des gens, enfin, non, c'est uniquement nous, faisons des propositions, elles ne pourront pas effectivement, et elles n'ont jamais été mises en œuvre lors du Conseil. Ce qui veut dire que, quelque part, ces commissions, elles ne servent uniquement, on le sait maintenant, qu'à nous informer. Son seul rôle -on pourrait presque répondre à votre place- c'est de poser des questions, et on aura la réponse au Conseil Municipal. Mais à aucun moment, des quelques propositions que nous avons pu émettre n'ont été reprises et posées dans le Conseil Municipal. C'est quelquefois des détails, je vous l'accorde. Mais dans ces six années qui arrivent, si, quelquefois, les commissions pouvaient remplir ce rôle-là, de réception de nos propositions, après la majorité, évidemment, en discute ou pas, ça serait un rôle un petit peu plus démocratique qui est d'ailleurs posé par ce règlement intérieur.

Madame le Maire

Alors, il me semblait que l'on vous avait donné la possibilité de recevoir les réponses en commission ou après, en Conseil Municipal et on vous les transmet d'ailleurs assez régulièrement par écrit. Donc, voilà. Donc, en fait, vous souhaitez allonger le temps, c'est cela ?

Monsieur Eric LANÇON

Non. J'ai d'ailleurs repris l'argument que vous venez d'avancer. Oui, vous nous répondez. Mais je lis le règlement intérieur. Je vois simplement « de faire des propositions ». Donc, quelque part, il est possible, qu'à la place de faire des amendements, par exemple là, eh bien qu'il y ait quelque chose dans la commission. Mais je répète, le peu de temps entre la commission et l'envoi des documents du Conseil Municipal ne permet pas de faire cela. Je pense que quelquefois, ce sont des propositions qui peuvent être à la marge, plutôt de bon sens sur certains points.

Madame le Maire

On regardera. Si cela ne révolutionne pas le dossier, on regardera. Si ce sont des petites choses de bon sens, effectivement. Enfin, en général, quand c'est du bon sens, on est assez ouvert à la discussion.

Monsieur Eric LANÇON

Je n'ai jamais dit l'inverse !

Madame le Maire

Voilà. Madame CHIAPPA KIGER.

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Justement, j'ai fait une proposition qui me semblait un peu de bon sens, par rapport à l'envoi des motions et vœux. On est un peu dans le flou et, moi, je demandais à ce que le règlement intérieur soit à peine plus précis et que l'on fixe un délai, comme le mercredi avant l'envoi des convocations du Conseil, par exemple, pour pouvoir envoyer nos motions et vœux.

Madame le Maire

Alors, de mémoire, je crois...

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Moi, dans le texte que j'ai, ce n'est pas modifié.

Madame le Maire

Attendez. « Une motion ou un vœu constitue une prise de position officielle sur un sujet d'intérêt général ou de solidarité internationale. Il s'agit donc d'un texte sur lequel le Conseil Municipal est amené à se prononcer par un vote... -mais je n'ai pas tout à fait la bonne version-. Une motion ou un vœu peut être proposée par tout Conseiller Municipal et doit être transmis au Maire le mercredi qui précède l'envoi de la convocation au Conseil Municipal ».

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Je n'ai pas le bon texte !

Madame le Maire

Alors, vous n'avez pas le bon texte !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Si, nous, on l'a en numérique !

Madame le Maire

Oui mais, moi, je n'ai pas le bon texte non plus !

Madame Myriam CHIAPPA KIGER

Mais je vous remercie d'avoir modifié !

Madame le Maire

Vous voyez, cela arrive, des fois, que l'on écoute l'opposition ! Bien. On vote sur ces règlements ?

Madame Marie-Laurence BART

Oui.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Madame le Maire

Madame VUERLI.

Madame Maryse VUERLI

Nous nous opposons.

Madame le Maire

Très bien. Deux oppositions.

Pour	:	32
Contre	:	2
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Gilles DA COSTA momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°2 « Commissions municipales – Composition et nomination des membres – Modification ».

2. COMMISSIONS MUNICIPALES – COMPOSITION ET NOMINATION DES MEMBRES – MODIFICATION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Vous savez qu'en début de mandat, on change souvent des petites choses parce que l'on n'a pas été calés tout à fait correctement.

Nous souhaitons, suite à la nomination de Nora ZARLENGA comme Conseillère Municipale déléguée au logement, qu'elle siége à la commission n°4 parce que le logement figure dans cette commission et on ne l'avait pas inscrite dans cette commission. Donc, pour ne pas modifier la structure de chaque commission, Nora ZARLENGA prendrait la place en commission n°4 de Patricia LHOMME, qui siége par ailleurs dans la commission n°2 et Nora ZARLENGA demeurera également en commission n°2. Vous avez les noms des personnes présentes que je ne vous relis pas.

Et, il vous est donc proposé de désigner Nora ZARLENGA membre de la commission n°4 en lieu et place de Patricia LHOMME. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Gilles DA COSTA momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°3 « Indemnités de fonction des élus municipaux – Modification ».

3. INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX – MODIFICATION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Vous vous rappelez que l'on a déjà voté cela au dernier Conseil Municipal, sauf qu'il y a eu un oubli dont je suis responsable donc j'en prends toute la responsabilité, parce que je souhaite nommer un dixième Conseiller Municipal délégué et cela va changer la répartition intérieure de l'enveloppe des indemnités des élus. Il y a une enveloppe pour les indemnités des élus et, dans cette enveloppe, plus il y a d'élus, plus les indemnités changent. Alors, la dernière fois, on avait nommé neuf Conseillers délégués, aujourd'hui, il y en aura dix.

Donc, la répartition est la suivante. Pour le Maire, c'est 90% de l'indice terminal de la fonction publique, 30% pour les Adjoints et 6% pour les Conseillers délégués.

Le dixième Conseiller délégué est Monsieur Jean-Michel NOËL, qui s'occupera des jurys de recrutement.

Y-a-t-il des oppositions ? Mme VUERLI.

Madame Maryse VUERLI

Alors, c'est à ce niveau-là que je vous avais également, dans le même courrier, demandé à ce que chaque Conseiller Municipal reçoive une indemnité, ne serait-ce que pour permettre, à son échelle, le bon fonctionnement de son mandat. Donc, voilà, je le mettais dans les amendements.

Madame le Maire

Alors, déjà, il va falloir que l'on s'entende sur les amendements. Quand vous nous envoyez un mail comme cela, on le reçoit, on le lit, et nous, on le passe, par habitude, dans cette assemblée, en questions orales à la fin, en questions diverses. Un amendement, c'est quelque chose que vous écrivez de manière formelle, amendement présenté par Madame VUERLI, etc., et vous écrivez les raisons de votre amendement. On ne peut pas, nous, prendre le mail que vous nous envoyez et le rédiger, c'est à vous de le faire en tant que Conseillère Municipale d'opposition. Voilà.

Madame Maryse VUERLI

Alors, effectivement, je vous ai aussi envoyé trois questions orales pour l'issue du Conseil.

Madame le Maire

C'est celles dont on parle, là !

Madame Maryse VUERLI

Non, non, non. Je vous ai envoyé deux mails différents, questions orales et amendements.

Madame le Maire

Ah oui ! Alors, on les verra à la fin, celles-là. OK. D'accord.

Madame Maryse VUERLI

Oui, les trois questions orales.

Et là, vous avez dû recevoir ce mail, je vous écrivais : « En préparation du Conseil du 27 avril prochain, nous vous faisons part, mon collègue...

Madame le Maire

Non, mais Madame VUERLI, ces questions orales, on les verra...

Madame Maryse VUERLI

Non, ce ne sont pas des questions orales...

Madame le Maire

Ce sont les trois questions que vous voulez...

Madame Maryse VUERLI

C'est ce que j'ai appelé les amendements ! Les questions orales, vous les avez, je pense que vous les avez laissées pour la fin. Les amendements, je vous les ai présentés comme cela : « En préparation du Conseil Municipal du 27 avril prochain, nous vous faisons part, mon collègue Geoffroy LANG et moi-même, d'amendements que nous vous remercions de bien vouloir soumettre à Madame le Maire ». Cela, je l'adressais donc au Bureau du Maire.

Madame le Maire

Alors, il faut que je vous explique quand même le fonctionnement du Conseil Municipal parce que l'on ne va pas y arriver autrement.

Madame Maryse VUERLI

Alors, allez-y !

Madame le Maire

Ça va compliquer les choses et puis on parle de tout et de rien en même temps. Donc ça devient assez pénible.

Madame Maryse VUERLI

Disons que là, c'était bien ciblé « règlement intérieur ».

Madame le Maire

Bon. Si vous faites un amendement, une demande d'amendement, vous le rédigez comme un amendement et de toute façon, les amendements, c'est toujours en fin de Conseil Municipal ou de Conseil... Enfin, moi, je suis à la Région, cela se passe toujours à la fin, ce n'est pas en plein milieu. Voilà.

Et puis, les questions orales que vous posez sur le nombre de classes, sur la légionellose et tout, ce n'est pas en plein milieu du Conseil.

Madame Maryse VUERLI

Ah non, mais on n'en parle pas là ! On ne parle pas de ces trois questions orales. On est dans le règlement. Et là, on parle...

Madame le Maire

Est-ce que vous voulez me laisser parler, Madame VUERLI ?

Madame Maryse VUERLI

Oui, allez-y !

Madame le Maire

Les questions que vous posez comme ça, que vous nous envoyez par mail, on les présentera à la fin du Conseil Municipal en questions diverses. D'accord ?

Madame Maryse VUERLI

Sauf que -je suis désolée- là, on parle des indemnités des Conseillers Municipaux et il me semble que nous allons voter ce que vous allez nous proposer donc, avant de voter, on soumettait cette discussion, c'est pour cela qu'elle arrive maintenant.

Madame le Maire

Oui, pour les indemnités mais pour les autres questions...

Madame Maryse VUERLI

Je ne vous parle pas du reste !

Madame le Maire

OK. Alors, c'est bien !

Madame Maryse VUERLI

On est sur les indemnités.

Madame le Maire

Alors, sur les indemnités, est-ce que vous avez fini votre question ?

Madame Maryse VUERLI

Oui.

Madame le Maire

Très bien. Donc, je vais vous apporter ma réponse. Aujourd'hui, reçoivent une indemnité le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux délégués. De mémoire d'élue, jamais aucun Conseiller Municipal qui n'a pas de délégation reçoit une indemnité. Et vous dites dans votre message, et cela m'a quand même relativement choquée que pour exercer un mandat de Conseiller Municipal correctement, il faudrait avoir une indemnité. J'espère quand même que vous n'êtes pas venue au Conseil Municipal pour avoir une indemnité parce qu'à ce moment-là, il faut faire autre chose ! Il faut faire autre chose qui sera rémunérateur. De tout temps, dans cette assemblée et dans de très, très nombreuses assemblées, les Conseillers Municipaux qui n'ont pas de délégation n'ont pas d'indemnité. Pourtant, j'en connais énormément qui font leur travail très correctement. Donc vous avez, par ce que je viens de vous dire, ma réponse, il n'y aura pas d'indemnité pour des Conseillers Municipaux qui n'ont pas de délégation. Ont une indemnité les Conseillers Municipaux dans les communes de plus de 100 000 habitants. Voilà, c'est la règle, c'est la loi et nous n'y dérogerons pas. Je suis quand même un peu surprise de votre question.

Madame Maryse VUERLI

Alors, je suis très surprise aussi de votre réponse parce que l'on n'est pas venu là pour gagner de l'argent ! C'est clair. Quand je dis pour exercer son mandat, c'est est-ce que l'on aura accès, par exemple, à la photocopieuse pour pouvoir faire des photocopies si nous en avons besoin ? Tout simplement. Ou si nous avons besoin de photocopies, dans le cadre de notre mandat, je ne parle pas d'un exercice d'une vie personnelle.

Madame le Maire

Cela, c'est autre chose. Vous aurez un local des élus d'opposition dans lequel vous pouvez venir quand vous le souhaitez en fonction de vos disponibilités où vous avez à disposition un téléphone, une photocopieuse et vous pouvez, dans ce local, faire votre travail de Conseiller Municipal d'opposition. Il y a un local pour la majorité et un local pour l'opposition.

Madame Maryse VUERLI

Si nous avons des conditions matérielles qui nous permettent...

Madame le Maire

Absolument.

Madame Maryse VUERLI

Voilà, tout simplement. C'était cela, ma question, c'était pour pouvoir fonctionner, pas pour des intérêts personnels, évidemment.

Madame le Maire

Très bien. Cela m'étonnait un peu de vous, quand même !

Madame Maryse VUERLI

Je suis bien contente de votre remarque !

Madame le Maire

Très bien. On va voter sur cette question. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°4 « Majorations applicables aux indemnités de fonction des élus – Modification ».

4. MAJORATIONS APPLICABLES AUX INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS – MODIFICATION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

C'est la majoration qui s'applique aux indemnités de fonction des élus, toujours dans le cadre de ce que je viens d'expliquer. On peut bénéficier de deux majorations qui viennent du fait que la Ville de Montbéliard est attributaire de la dotation de solidarité urbaine et que Montbéliard est une commune chef-lieu d'arrondissement. Vous avez le pourcentage qui est inscrit sur le tableau annexe qui vous donne donc les pourcentages de l'indice terminal : 128% pour le Maire, 46% pour les Adjoints et 7,20% pour les Conseillers délégués.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°5 « Partenariat établissements scolaires - Autorisation de tournage – Convention ».

5. PARTENARIAT ETABLISSEMENTS SCOLAIRES – AUTORISATION DE TOURNAGE - CONVENTION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

C'est une convention que nous souhaitons signer, dans un premier temps, avec le lycée Germaine Tillon, mais pas que. Il y a un département communication audiovisuelle à Germaine Tillon et les étudiants, tout au long de l'année, nous sollicitent très régulièrement pour venir faire des tournages de films, de documentaires en ville. Et à chaque fois, nous sommes obligés de rédiger tout un dossier de convention qui prend énormément de temps. Donc, sous réserve, bien sûr, que la demande venant des établissements scolaires, mais cela pourrait être les Huisselets, l'université ou d'autres, entre dans nos compétences et puis soit une demande qui soit correcte, nous proposons de signer une convention générale pour donner un accord de principe, ce qui n'exclut pas le contrôle éventuel pour une durée d'un an avec une reconduction tacite sur une durée maximale de trois ans.

Avez-vous des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Gilles DA COSTA momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°6 « Bilan de l'action foncière – Année 2025 ».

6. BILAN DE L'ACTION FONCIERE – ANNEE 2025

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Un rapport explicitant la politique foncière de la collectivité est soumis à votre approbation tous les ans. Cette politique foncière a suivi cinq grandes orientations.

La première, c'est le projet de démolition du centre commercial du Coteau Jouvent. Nous avons eu, en 2025, la possibilité d'acquérir un local de l'Association Chrétienne pour la somme de 51 700 €. Il ne reste aujourd'hui plus que deux autres propriétaires sur ce bâtiment : Néolia et SFR, avec lesquels nous travaillons pour l'acquisition ultérieure de la totalité du bâtiment. Et puis, nous prolongeons une convention de portage pour les locaux de l'ancien Lidl.

La deuxième orientation, c'est la requalification de l'axe Foch / Gambetta / Flamand, c'est-à-dire la voirie qui passe devant l'ancien hôpital. Nous avons acquis une bande de terrain en bordure de rue au 17 rue Flamand, anciennement le CHRS, pour un montant de 420 €.

La troisième orientation, c'est le positionnement de la commune en tant qu'acteur du dynamisme du centre-ville et bailleur commercial. Vous savez que nous avons un rôle important à jouer en matière de renforcement d'équipements structurants culturels et de loisirs sur la commune. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé une procédure de Déclaration d'Utilité Publique en vue d'acheter le cinéma Le Colisée qui est fermé depuis le mois de juillet 2025. Nous avons acquis un local commercial, rue Diemer Duperret au n°18 pour la somme de 57 000 €. Nous avons signé une convention constitutive de droit réel avec l'EPF au 2 route de Bethoncourt pour permettre l'installation de professionnels de santé.

La quatrième orientation, c'est la rénovation urbaine dans les quartiers avec un renforcement du droit de préemption urbain qui nous a permis d'acquérir des lots de copropriétés dans un bâtiment aux 5-7 rue de Vivaldi en vue de, potentiellement, augmenter les locaux afin d'accueillir des associations. Et puis, nous avons travaillé sur la résidentialisation du 1 rue Oehmichen avec la cession d'un tènement foncier autour de l'entrée principale pour rendre cet espace agréable et accessible aux locataires d'Habitat 25 pour la somme de 12 150 €.

Et le dernier point, c'est la gestion optimisée du patrimoine communal. Il y a la vente pour 23 000 € de l'ancienne fourrière. Nous avons cédé au Département un tènement foncier dans le cadre des voiries du nouveau collège qui va à Bethoncourt. Nous avons vendu, pour la somme de 55 000 €, un terrain situé dans la zone industrielle du Charmontet. Et avenue des Alliés, la société Gessy-Verne a rétrocédé à la Ville, à titre gratuit, trois parcelles situées en bordure du domaine public. Et, dans le cadre d'un bornage avec Néolia, nous avons acquis un petit tènement pour la somme de 40 €.

Avec SEDIA, nous poursuivons bien sûr la commercialisation des dernières parcelles au Mont-Chevis. Nous sommes en début de commercialisation pour des logements avec Les Constructeurs du Bois, qui viennent des Vosges, aux Blancheries. Et avec Territoire 25, nous assurons la commercialisation des lots d'habitat situés sur le foncier lié à la démolition des Hexagones.

Donc vous voyez cinq orientations sur les différents quartiers de la ville et pour différents sujets d'importance. Y-a-t-il des remarques ? Madame VUERLI.

Madame Maryse VUERLI

Oui, par rapport à Coteau-Jouvent, on détruit le centre de Coteau-Jouvent, c'est cela ? Enfin, la passerelle, etc. Quel est le projet qui...

Madame le Maire

Alors, je crois que j'ai déjà répondu à votre question il y a quinze jours.

Madame Maryse VUERLI

Alors, quel est le projet qui est prévu à la suite de ces destructions ?

Madame le Maire

Alors, depuis quinze jours, les choses ont peu changé, vous vous en doutez bien. Donc il y a une étude, je vous l'avais dit, qui va commencer sur l'avenir de ce centre commercial avec les besoins des associations, les besoins de la Ville, les besoins éventuellement de commerce. Et c'est l'étude urbaine, dans le cadre de l'ANRU n°3, qu'il faut que l'Etat constitue, qui n'est pas encore faite, qui nous permettra de voir le projet de ce quartier. Mais au fil de l'avancement de l'étude, vous serez au courant. Pour le moment, je répète ce que je vous ai dit la dernière fois, on souhaite être propriétaire de la totalité de l'ancien centre commercial comme celui des Hexagones pour travailler de la même manière. Les Hexagones, on savait que l'on allait faire des commerces, que l'on allait créer un pôle de santé, on ne savait pas si on allait construire des logements ou autre, il a fallu que l'on travaille avec l'Etat, qui est le grand ordonnateur dans le cadre de la rénovation urbaine, et mener à bien cette étude. Donc aujourd'hui, je ne peux pas vous en dire plus qu'il y a quinze jours. Voilà.

Madame Maryse VUERLI

Simplement une précision : l'ANRU enquêtait, vous devez le savoir, au marché de la ZUP, mardi dernier, elle posait des questions aux habitants sur leurs besoins, etc. Et, elle a répondu à l'un d'entre eux, parce qu'il me l'a redit, qu'elle vous soumettrait des propositions.

Madame le Maire

Qui est-ce qui posait des questions ?

Madame Maryse VUERLI

L'ANRU, qui était sur le marché des Hexagones mardi dernier. Voilà. Pour information.

Madame le Maire

L'ANRU, c'est l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine...

Madame Maryse VUERLI

Il y avait des gens qui posaient des questions aux personnes des Hexagones.

Madame le Maire

Très bien. Ecoutez, on va attendre...

Madame Maryse VUERLI

C'est une information. Ils ont dit qu'ils feraient des propositions, à l'issue de leur enquête, à la Ville de Montbéliard.

Madame le Maire

Très bien. Romain AJOUX, des remarques ?

Monsieur Romain AJOUX

Merci Madame le Maire. La semaine dernière, c'était le GUSP, avec l'opération Ville Propre, qui posait des questions. C'est pour cela.

Madame le Maire

Voilà. C'est un groupe qui est constitué d'élus, de représentants de la collectivité, d'habitants, d'autres partenaires avec lesquels nous travaillons, qui, dans le cadre de notre politique de proximité auprès des habitants, va à leur rencontre sur le marché ou ailleurs pour voir un peu les problématiques. Mais ce n'est pas du tout l'ANRU. J'étais très étonnée de ce que vous me disiez, parce que c'est un organisme national qui, quand ils viennent à Montbéliard, préviennent la Mairie, quand même. C'est la moindre des politesses déjà. Puis on travaille beaucoup avec eux. Voilà. Vous avez la réponse à votre questionnement. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

- Le Conseil a pris acte -

Madame le Maire

Question n°7 « Acquisition de la parcelle AH 450 – 8 rue Zamenhoff – Madame FLEUROT ».

7. ACQUISITION DE LA PARCELLE AH 450 – 8 RUE ZAMENHOFF – MADAME FLEUROT

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Madame FLEUROT, qui est propriétaire de cette parcelle, a pris l'attache de la Ville, pour céder un terrain qui est adjacent à une propriété de la Ville. Vous avez la photo sous les yeux, c'est ce rectangle qui est encadré en rouge et qui est attenant à une aire de jeux qui appartient à la Ville. Nous allons donc l'acheter pour la somme de 30 000 €, somme sur laquelle nous avons trouvé un accord. Et cela nous permettra de prolonger, dans cet endroit-là, l'aire de sport que nous avons inaugurée il y a quoi ? Deux ans, peut-être, à peu près ? Oui, enfin, voilà, à peu près. Et également de planter des arbres, parce que nous ne plantons pas des arbres que juste avant les élections, je voulais vous le rappeler ! Voilà, donc je vous propose, ce soir, de voter cette délibération. Y-a-t-il des oppositions ? Oui, vous opposez, Monsieur LANÇON ?

Monsieur Eric LANÇON

Non pas du tout !

Madame le Maire

Ah, pardon, je croyais !

Monsieur Eric LANÇON

Vous voyez, ces aires de sport qui fleurissent un petit peu partout, pas seulement à Montbéliard mais un petit peu partout...

Madame le Maire

Les ? Je n'ai pas entendu. Pardon.

Monsieur Eric LANÇON

Les aires de sport, de pratiques physiques libres, etc. Alors, c'est très bien, il y en a partout. La difficulté actuelle, je pense, par rapport à cela, c'est qu'au-delà de l'installation physique, il faut de l'humain. J'en discutais, par exemple, avec les enseignants du collège Lou Blazer qui ont, à côté, un très bel équipement, d'ailleurs, ouvert à tous, et qui n'y vont même pas. Je pense aussi qu'il faudrait des animateurs parce que le lien personnel sur ce type d'activité, il est primordial pour qu'elle soit vraiment occupée. On se rend bien compte, je passe assez souvent dans ces différents lieux, les pratiques physiques sportives sur les appareils sont assez peu utilisées, en fait. Je vais à la salle à côté, où on paye et je vois dix fois plus de personnes. Pourtant, on paye, mais il y a des personnes, il y a une certaine dynamique. Donc, vous avez bien compris que c'est une proposition, Madame le Maire...

Madame le Maire

Oui, oui.

Monsieur Eric LANÇON

C'est-à-dire que des animateurs, de l'humain, dans ces lieux-là, ils peuvent être utiles. Voilà. N'y voyez aucune.... C'est le constat que je fais, et c'est aussi des lectures que je fais par rapport à l'utilisation de ces nouvelles installations qui, dans quelques années, si elles ne sont pas mises en valeur, etc., elles ne serviront plus, comme les terrains de tennis, il y a un certain temps, et comme d'autres terrains. Voilà.

Madame le Maire

Alors, écoutez, je vais régulièrement à la Petite-Hollande, et je vois celle qui est à côté de l'espace Domon, qui est très utilisée. Elle est utilisée par des enfants, elle est utilisée par les collégiens quand ils traversent pour rentrer chez eux, et on voit, ils prennent beaucoup de plaisir à faire du sport là, puis utilisée par nos personnes âgées de l'espace Domon qui, avec notre accompagnante, participent vraiment à l'utilisation. Je suis un peu étonnée de ce que vous dites ! A la Chiffogne, quand j'y vais, c'est pareil. Je trouve qu'il y a beaucoup de monde, c'est très, très utilisé. Alors, cela peut toujours y être plus avec des encadrants, mais enfin, bon, je trouve que c'est déjà une belle réussite. Voilà.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°8 « Acquisition de la parcelle CL 13 – 8 rue Massenet – Néolia ».

8. ACQUISITION DE LA PARCELLE CL 13 – 8 RUE MASSENET – NEOLIA

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

C'est sur un espace qui a été démoli et donc la cession pourrait avoir lieu à l'euro symbolique et libérée à la Ville de Montbéliard. La superficie est de 709 m² et cette transaction fait partie du nouveau Programme de Rénovation Urbaine. Voilà.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Et nous allons donc passer à la question n°13 qu'Eddie STAMPONE va nous présenter.

13. REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Monsieur Eddie STAMPONE présente la question :

Merci Madame le Maire. Donc, effectivement, on inverse un petit peu l'ordre des questions qui sont soumises à ce Conseil Municipal, parce qu'avant l'analyse des documents budgétaires, nous avons à adopter un Règlement Budgétaire et Financier.

Ce Règlement Budgétaire et Financier doit être approuvé par l'Assemblée délibérante à chaque nouvelle mandature. Il a pour objet de formaliser et de préciser les principales règles de gestion financière qui résultent du Code Général des Collectivités Locales, de la loi organique relative aux lois de finances, et puis également du décret du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable public.

Il définit également des règles internes de gestion. Il rassemble et harmonise les règles, jusque-là, implicites ou présentes dans diverses délibérations et notes internes. Il s'impose à l'ensemble des services gestionnaires de crédit et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes. Autrement dit, il ne s'impose pas qu'au Conseil Municipal, il s'impose également à l'ensemble des services de la Ville. Il vise également à vulgariser le budget, la comptabilité, de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée.

Ce règlement budgétaire, bien évidemment, évoluera en fonction des évolutions réglementaires ou législatives. Ce n'est pas un document qui est complètement inerte, on verra, au fur et à mesure, suivant les évolutions, si on doit le modifier.

Je ne vais pas le lire en totalité parce qu'il y a quand même quelques pages et on est encore là jusqu'à demain matin. Je vais vous lire les grandes lignes qui sont présentées dans ce règlement.

Le premier paragraphe, c'est le cadre budgétaire, dans lequel sont rappelés les principes budgétaires qui ressortent des divers textes législatifs ou réglementaires, notamment de la loi organique relative aux lois de finances. On revoit, par exemple, l'annualité, l'unité budgétaire, l'universalité, etc. On explique également le cycle budgétaire avec les documents budgétaires associés. Le premier acte du cycle budgétaire, c'est le débat d'orientations budgétaires que l'on doit avoir avant le vote du budget. Le budget ensuite. Les Décisions Modificatives, éventuellement un Budget Supplémentaire, si les Décisions Modificatives sont importantes, ou alors un Budget Supplémentaire si nous n'avons pas affecté les résultats, soit de manière définitive lors du vote du BP, soit par anticipation toujours lors du vote du BP. Et enfin, le Compte Financier Unique qui va arrêter les comptes de l'exercice.

On précise également dans quels cas les virements de crédits sont autorisés. Alors là, nous avons à la fois des dispositions qui sont réglementaires, comme par exemple, les virements de chapitre à chapitre au sein de la même section -cela relève directement de notre nomenclature budgétaire et comptable- et des règles internes, notamment quand on fait des virements de crédits au sein d'un même chapitre entre deux directions, ou alors au sein d'un même chapitre pour une direction donnée.

La gestion pluriannuelle, donc là, ce sont les Autorisations de Programme, on en verra tout à l'heure, qui sont découpées en autorisation d'engagement et en Crédit de Paiement. La particularité sur ce règlement, par rapport à l'ancien règlement, c'est que l'on introduit des Autorisations de Programme de deux ans, puisque les Autorisations de Programme, normalement, suivent la durée du mandat, mais on peut l'arrêter, le Conseil Municipal peut clore une Autorisation de Programme, mais pour les petits programmes, entre guillemets, ceux qui sont à cheval sur deux exercices, eh bien, on pourra avoir des Autorisations de Programme de deux ans uniquement.

Sur l'exécution budgétaire, là, ce sont des rappels réglementaires, avec la séparation ordonnateur et comptable, par exemple. On vous explique ce qu'est un engagement comptable, la liquidation et l'ordonnancement. Et enfin, la responsabilité du gestionnaire, qui est très importante dans la législation et réglementation qui a modifié depuis deux ou trois ans de manière assez importante cette notion de responsabilité de gestionnaire public. Et puis, également, nos engagements en matière du délai global de paiement, puisque le délai global est de 30 jours, 20 jours pour la Ville et 10 jours pour le comptable. Quelques éléments sur les régies. Et enfin, sur la clôture comptable, avec notamment les restes à réaliser, les rattachements, etc.

Le règlement explique également la gestion patrimoniale, avec notamment les traitements comptables des immobilisations en cours, et puis les amortissements. Enfin, la gestion financière avec la dette, les garanties, la trésorerie et les subventions, soit versées, soit reçues.

Et donc, après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'abroger le règlement budgétaire et financier qui est actuellement en vigueur et d'adopter le présent règlement budgétaire et financier.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous revenons à la question n°9 « Compte Financier Unique (CFU) – Année 2025 – Budget Principal ».

9. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – ANNEE 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE présente la question :

Merci Madame le Maire. C'est la présentation du Compte Financier Unique. Est-ce que le Maire doit rester ?

Madame le Maire

Pour le débat, j'ai quand même bien le droit de rester. C'est pour le vote qu'il faut que je m'en aille. Bon, je n'ai jamais compris ce truc-là, mais bon, cela n'a pas d'importance. Je reste. Je n'ai pas du tout l'intention de m'en aller, d'ailleurs !

Monsieur Eddie STAMPONE

Oui, c'est vrai que le Maire avait dit, dans un précédent Conseil Municipal, qu'elle était ici jusqu'en 2045, au moins ! Et c'est bien parti !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le Compte Financier Unique est devenu la norme et la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, même si l'article 205 de la loi de finances pour 2024 prévoit la généralisation du CFU, au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026, nous avons inscrit la Ville de Montbéliard dans ce dispositif dès l'exercice 2024, démontrant ainsi, s'il en était encore besoin, notre volonté de nous inscrire dans une trajectoire moderne et dynamique de la gestion budgétaire et comptable et financière de notre collectivité. Le Conseil va donc délibérer pour la seconde fois sur ce nouveau document. Le Compte Financier Unique retrace, pour le budget principal et le budget annexe des cimetières, tous les mouvements en dépenses et en recettes, qu'ils soient réels ou d'ordre. Sont également pris en compte les engagements juridiques en dépenses et en recettes. Le CFU est accompagné d'un rapport de présentation consolidé qui est annexé à votre projet de délibération.

Comme notre Conseil a été renouvelé le mois dernier, je me permets de rappeler les objectifs du Compte Financier Unique pour nos collègues nouvellement élus.

Tout d'abord, le Compte Financier Unique vise à favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière. Les données d'exécution budgétaire et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document.

Ensuite, il vise également à simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable. Le contenu du compte a été revu afin de disposer des données clés et d'informations pertinentes avec de nouveaux ratios, des rappels des taux d'imposition, un bilan et un compte de résultats, les deux synthétiques.

Enfin, son objectif est d'aboutir à une confection 100% dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne budgétaire et comptable. Des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer le Conseil Municipal afin qu'il puisse vérifier que le Maire et l'exécutif ont bien exécuté le budget tel que nous l'avons voté, afin qu'il puisse également contrôler que le comptable public a bien exécuté les ordres qui lui ont été donnés tant en dépenses qu'en recettes, et enfin, afin d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 et de déterminer le résultat comptable que nous effectuerons dans la suite de ce Conseil Municipal.

Alors, dans quel contexte général le budget 2025 a-t-il été exécuté ?

L'exercice 2025 a été marqué par un contexte financier contraint pour les collectivités dans un environnement international incertain et une adoption tardive de la loi de finances réduisant la visibilité budgétaire. Cette situation s'est traduite par une évolution incertaine des dotations de l'Etat, une hausse des charges de personnel ainsi qu'un coût de financement élevé. Dans ce cadre, la dynamique des recettes est demeurée hétérogène, tandis que les besoins d'investissement sont restés soutenus. Dans ce contexte, la Ville de Montbéliard a fait preuve de prudence lors de la préparation du Budget Primitif compte tenu de cette contrainte. Les ratios financiers traduisent une exécution budgétaire conforme à la trajectoire financière définie depuis plusieurs années et ce, malgré des marges de manœuvre qui tendent à se réduire. À la lecture du Compte Financier Unique, il est constaté, pour l'année 2025, un taux d'épargne brut de 13,76 %, consolidé grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, et cela, malgré la persistance de tensions sur les finances locales. De même, la dynamique des recettes a marqué le pas avec une progression plus mesurée par rapport aux prévisions budgétaires, + 1,28 % hors cession d'actifs. L'évolution des produits de fiscalité sans augmentation des taux provient principalement de la revalorisation des bases au 1^{er} janvier 2025. Cette conjonction de facteurs a permis de maintenir un niveau d'autofinancement satisfaisant qui s'est établi à 2 910 000 € sur l'exercice 2025.

En investissement, 13 670 000 € de dépenses d'équipements ont été réalisés, notamment pour la rénovation des espaces publics, l'aménagement urbain et la réhabilitation des bâtiments scolaires. Ainsi, compte tenu du niveau d'autofinancement et de la réalisation de la section d'investissement, la Ville présente des indicateurs financiers solides, avec notamment une capacité de désendettement de 5,39 ans et un encours de dettes limité, diversifié et sécurisé, désormais classé à 100% en catégorie 1A selon la charte de bonne conduite Gissler.

La loi de finances pour 2026 ayant été adoptée tardivement pour la seconde année consécutive, les résultats dégagés au titre de l'exercice 2025 cumulés avec les résultats antérieurs reportés ont été partiellement affectés à la section d'investissement du budget 2026 pour un montant de 1 610 307 € lors du vote du budget du 23 février 2026. Cette affectation permettra de financer en priorité des projets d'amélioration du cadre de vie, tels que l'entretien et l'aménagement des espaces publics et de contribuer activement à la mise en œuvre du plan pluriannuel de rénovation du patrimoine communal, garantissant ainsi la préservation et la modernisation des équipements municipaux. Par ailleurs, le solde du résultat 2025, à savoir 400 000 €, repris par anticipation, a été affecté à la réserve de fonctionnement. On verra cela tout à l'heure mais elle vise à anticiper et à compenser les baisses de dotation de l'Etat.

Ainsi, la commune poursuit une stratégie prudente et proactive conciliant investissement pour l'avenir et préservation de sa capacité de fonctionnement. Le CFU 2025 est aussi la traduction, dans les comptes, de nos lignes directrices que nous avons évoquées lors du vote du BP 2025. Poursuivre et développer la politique de transition énergétique, renforcer l'attractivité et proposer une offre culturelle diversifiée et dynamiser Montbéliard, améliorer le cadre de vie des Montbéliardais, assurer la qualité et la diversité des services offerts aux Montbéliardais en travaillant pour une ville sûre, solidaire, moderne et de proximité. Ces lignes directrices sont confortées par les engagements que nous avons pris pour 2025. Protéger les Montbéliardais en n'augmentant pas les impôts, protéger les Montbéliardais en maintenant nos services publics et protéger les Montbéliardais en poursuivant nos investissements.

Entrons, à présent, plus en détail dans l'exécution budgétaire de 2025. L'exercice 2025 s'achève sur un résultat cumulé de 2 010 307 €. Dans le détail, la section de fonctionnement s'établit à 3 827 445 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 40 272 426 € soit 1,5 million d'euros de moins que nous l'avions prévu au budget. Les recettes réelles de cette section se sont élevées à 46 697 707 €, c'est-à-dire près de 800 000 € de plus que le prévisionnel. La totalité du résultat de l'exercice 2024 avait été affectée en investissement au BP 2025, de sorte que nous n'avons repris aucune part du résultat en fonctionnement. Le besoin de financement de la section d'investissement hors reste à réaliser s'élève à 469 542 €. Il est constitué de la différence entre les dépenses réelles de la section d'investissement et les recettes réelles, en prenant en compte les dépenses et les recettes engagées. Dans la suite de ce Conseil, nous vous proposerons d'affecter définitivement le résultat. Je ne vais pas venir tout de suite sur ce terrain-là puisqu'on le verra tout à l'heure, et donc tout à l'heure, je n'aurai plus rien à dire si je vous en parle dès à présent !

Les niveaux de réalisation des crédits témoignent de notre capacité à agir, notamment en soutenant l'investissement malgré les contraintes exogènes exprimées précédemment. Le niveau de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 96,30% et celui de la section d'investissement de 84,28%. Dans les deux cas, les taux de réalisation sont supérieurs à ceux de l'an passé et supérieurs à ceux des communes de notre strate démographique.

Je vous propose de revenir un peu plus en détail sur chacune des sections, en commençant d'abord par la section de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement diminuent de 748 000 € par rapport à 2024 en raison de la baisse des produits de fiscalité et des produits exceptionnels non compensés par la hausse des postes de recettes. Elles sont néanmoins supérieures aux prévisionnelles de près de 730 000 €. Elles sont conformes à nos prévisions avec un taux de réalisation de 101,58% pour ce qui concerne les recettes réelles. Les impôts et taxes constituent le premier poste de recettes et représentent près de 71% de nos recettes de fonctionnement. En 2025, nous pouvons observer une baisse de 694 000 € de ce poste par rapport à 2024. Alors, comment expliquer cette évolution ? La comparaison avec 2024 est à prendre avec beaucoup de prudence. En effet, 2024 constitue une année atypique, la hausse exceptionnelle des recettes observées cette année-là s'explique principalement par un redressement fiscal exceptionnel de 307 000 €, des versements de taxe d'habitation sur les locaux vacants et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, on va dire, un peu..., je vais essayer d'être gentil, on va dire fantaisiste. Et ceci lié à l'utilisation d'un nouvel outil « Gérer mes biens immobiliers » qui place l'usager au centre de la démarche et qui, du coup, rend les prévisions beaucoup plus difficiles. Donc, la Direction Générale des Finances Publiques s'étant aperçue des erreurs qui avaient été commises en 2024, et donc des versements que nous avons reçus et que nous n'aurions pas dû percevoir, et bien, a régularisé ces montants-là pour quasiment 111 000 € pour la taxe d'habitation sur les locaux vacants et pour 142 000 € pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Et cette régularisation a eu lieu en 2025. Les droits de mutation à titre onéreux enregistrent, en 2025, une diminution de 249 000 € par rapport à 2024. Là encore, attention à la comparaison, puisqu'en 2023, PMA avait perçu à tort une taxe additionnelle de 103 000 € qui était destinée, en fait, à la Ville de Montbéliard, qui avait été reversée en 2024 à Montbéliard et qui engendre une différence assez importante entre les droits de mutation à titre onéreux perçus en 2025 et ceux perçus en 2024. En synthèse, la baisse globale de la fiscalité locale en 2025 résulte principalement des éléments exceptionnels enregistrés en 2024 et non d'une contraction structurelle des recettes. Toutefois, comme je l'ai dit, une vigilance particulière demeure nécessaire concernant les bases de taxe d'habitation sur les logements vacants et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, dont l'évolution reste instable depuis que les administrés doivent eux-mêmes effectuer leurs démarches via l'outil « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI). Cette variabilité rend les prévisions moins fiables et impose une interprétation prudente des évolutions annuelles. La taxe foncière propre, quant à elle, est en hausse.

Le deuxième poste de recettes est celui des dotations et participations. Il représente près de 18% de recettes et est en légère baisse de 54 000 €. Les différentes hausses de dotations ne compensent pas les baisses subies par la Ville, notamment de dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle. Avec une baisse de 256 000 €, la Ville de Montbéliard ne bénéficie désormais plus de la dotation compensatrice de la réforme de la taxe professionnelle. Pour ce qui concerne les produits des services et du domaine, ils sont en hausse de 180 000 €. Enfin, les autres produits de gestion courante sont stables après une hausse importante en 2024 liée à une régularisation administrative et juridique de baux administratifs de deux entités, ainsi qu'en raison de certaines recettes non prévisibles, telles qu'un lègue ou des indemnités accordées par décision de justice. D'autres recettes

impactent le résultat de la Ville et concernent des cessions, des remboursements. Pour ce qui concerne les cessions, le bilan de l'action foncière 2025 vient de nous être présenté par Madame le Maire. Voilà pour ce qui concerne les principales recettes de la section de fonctionnement.

Il convient à présent de passer aux dépenses de cette même section. Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 508 000 €. Elles sont inférieures à 1 600 000 € par rapport au prévisionnel. Je commencerai par le poste des dépenses le plus consommateur de la section de fonctionnement, celui des charges de personnel. Après une hausse de 910 000 € en 2023 et une hausse de 528 000 € en 2024, nous avons subi une nouvelle augmentation des dépenses de personnel à hauteur de 600 000 € en 2025. En trois ans, les dépenses de personnel auront augmenté de 2 millions d'euros à effectifs quasiment constants sous les coups des décisions prises par les différents Gouvernements liés notamment à l'augmentation du point d'indice et à l'augmentation des cotisations, notamment de la CNRACL, qui augmentent de 300 000 € dès 2025 et jusqu'en 2028. Donc, nous aurons à payer, à ce titre-là, 300 000 € pendant quatre ans jusqu'en 2028. Augmentent également les cotisations URSSAF. L'exercice 2025 voit également traduit dans ses comptes les cotisations au CNAS, véritable CSE au profit de l'ensemble de nos agents. Cela, c'est une vraie réussite pour l'ensemble de nos agents et pour l'attractivité de la Ville. Cette hausse aurait pu être plus importante si nous n'avions pas pris des mesures de maîtrise que l'observatoire relatif à la masse salariale nous a aidés à adopter. Les charges de personnel sont maîtrisées, elles représentent 57,73% des dépenses de fonctionnement, soit un niveau inférieur à celui des communes de la même strate démographique. Après les dépenses de personnel, ce sont les charges à caractère général qui représentent le deuxième poste de dépenses, elles diminuent de 385 000 €. Ce sont les dépenses d'énergie qui diminuent le plus, consécutivement au plan de sobriété énergétique que nous avons adopté et qui s'inscrit dans notre volonté d'inscrire Montbéliard dans la transition énergétique, mais aussi grâce à la problématique de facturation d'EDF, puisqu'en effet, après une forte augmentation constatée en 2023 et en 2024, les différentes régularisations ainsi que la signature du protocole en fin d'année dernière ont entraîné des ajustements favorables à la collectivité. Je ne reviens pas sur les difficultés que nous avons eues avec la facturation EDF. Ce chapitre est également sensible aux évolutions exogènes à la collectivité, tels que le prix des fournitures administratives, des matières premières, des transports collectifs. D'autres dépenses sont retracées ici. Il s'agit par exemple des dépenses liées à la mise en place de l'OPAH de centre-ville, les animations telles que Ma Ville en Terrasse, aux plans de communication dans le domaine de l'animation, notamment avec les festivités de l'été, telles que Château en Scène. On y retrouve également des actions de communication, du pôle culturel et des Lumières de Noël. Les charges de gestion courante augmentent de près de 140 000 €. Les subventions versées aux associations se sont élevées à 1 830 000 €. A ces aides en numéraire s'ajoutent également 3 600 000 € de soutien en nature, soit plus de 300 000 € de plus qu'en 2024. Mais l'augmentation est portée principalement sur trois postes. La subvention d'équilibre au CCAS, qui a été revalorisée de 70 000 € après une augmentation de 500 000 € en 2024. Les déchets de voirie qui augmentent de 44 000 €. Et les abonnements Cloud pour lesquels nous accusons une hausse de 35 000 €. Cette évolution s'explique par la transformation en cours chez beaucoup d'éditeurs qui tendent à généraliser le mode web plutôt que le système en application. Cela entraîne donc une évolution de modèles, une évolution de facturation, mais aussi des changements d'affectation comptable avec un transfert de l'investissement vers le fonctionnement. Les charges financières s'élèvent à 854 000 €. Au 31 décembre 2025, le taux moyen de la dette s'établit à 2,47%.

Voilà résumée la situation de la section de fonctionnement qui dégage une épargne brute constituée de la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement de 6 400 000 €. La section de fonctionnement est donc maîtrisée dans un contexte de l'année 2025 toujours marquée par une hausse imposée de la masse salariale. Les marges de manœuvre dégagées nous ont permis ainsi d'abonder la section d'investissement.

Et c'est donc la section d'investissement que nous allons analyser à présent. Les dépenses d'investissement se sont élevées à 17,5 millions d'euros, hors restes à réaliser, soit un niveau élevé depuis 2021 conformément à notre engagement de mettre en œuvre un programme fort d'investissement. Les principaux investissements de 2025 résident dans les projets structurants qui composent le Plan Pluriannuel d'Investissement qui s'est élevé en totalité à 7,9 millions avec la reconversion du site du Château, la rénovation énergétique de l'école Jules Grosjean et la rénovation énergétique également de l'école de la Combe aux Biches, la requalification de l'îlot des Hexagones et du cœur de quartier de la Petite-Hollande et la rénovation du grand bassin de la piscine d'été. Dans tous nos travaux qui interviennent sur nos bâtiments, nous intégrons des objectifs en faveur de la

transition énergétique et environnementale. Outre les projets structurants, nous disposons d'un programme d'investissement courant qui s'est élevé à 5,7 millions d'euros, intégrant les programmes de voirie, d'éclairage public, les travaux dans les bâtiments culturels, sportifs et les écoles. Enfin, le remboursement de la dette en capital est stable et s'est élevé à 3,8 millions d'euros.

Quant aux recettes d'investissement, elles sont en hausse de près de 3 millions, constituées de deux emprunts contractés pour une durée de 15 ans et pour un montant total de 5 173 000 €, constituées également de l'autofinancement qui représente près de 28% des recettes d'investissement, témoins de notre gestion rigoureuse, et les autres recettes étant constituées des subventions reçues et des dotations. Aux dépenses et aux recettes exposées précédemment, il convient d'ajouter les dépenses et les recettes qui ont été engagées, mais qui n'ont pas donné lieu à un mouvement financier dans la mesure où la facturation n'a pas été enregistrée en 2025. Et donc, à ce titre, le solde des dépenses et des recettes engagées fait apparaître un besoin de financement de 1,3 million d'euros.

A côté des comptes de l'exercice 2024, le Conseil Municipal est tenu de présenter un état annexe qui présente la contribution de la collectivité aux objectifs de transition environnementale pour l'ensemble des dépenses réelles d'investissement. C'est ce que nous appelons le Budget Vert. Cette contribution est soit favorable, défavorable, mixte ou neutre. Les objectifs de transition environnementale sont répartis en six axes, mais l'obligation en 2025 ne porte que sur l'axe 1 « Atténuation du changement climatique » et sur l'axe 6 « Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels agricoles et sylvicoles ». Néanmoins, le Conseil Municipal a choisi volontairement d'adopter un autre axe, l'axe « Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ». Je précise que l'axe 6, qui est cette année obligatoire, était facultatif l'an passé, mais que nous l'avons intégré dans notre réflexion. Pour 2025, les quotations de l'axe 1 et 2 sont identiques. Une dépense favorable selon l'axe 1 l'est également selon l'axe 2.

Concernant les axes 1 et 2, 65% de nos dépenses réelles d'investissement sont neutres pour l'environnement, 28% ont un impact favorable à l'environnement. On retrouve, là, l'acquisition de véhicules électriques, la migration vers les ampoules LED, par exemple, la rénovation énergétique des bâtiments et 7% ont un impact défavorable. Et donc, ce dernier cas concerne les acquisitions de véhicules thermiques, mais aussi, depuis cette année, les dépenses informatiques et, cela, c'est un petit peu fâcheux dans la mesure où nous avons d'importantes dépenses informatiques en vue, de manière à moderniser et surtout à sécuriser notre réseau informatique.

Concernant l'axe 6, 80% des dépenses ont un impact neutre, 13% ont un impact favorable, 15% ont un impact mixte, et enfin, 7% ont un impact défavorable.

En conclusion, je vous dirais que nos finances sont saines et maîtrisées. Ça, ça ne vous étonnera pas. Notre épargne brute couvre le remboursement de la dette en capital et permet de dégager une épargne nette largement positive, ce qui nous permet de rendre le service attendu aux Montbéliardais et d'investir de façon très importante. L'endettement est maîtrisé, la capacité de désendettement étant très favorable, elle est de 5,39 années quand la cote d'alerte est fixée à 12 ans. Par ailleurs, comme je vous l'ai déjà dit, la structure de notre dette est saine, avec 100% de l'encours classé en typologie A1.

Parce que nous sommes très attentifs aux finances de notre si jolie ville, nous avons pu consacrer, entre autres, 1,8 million d'euros à la sécurité, 6,3 millions d'euros à l'enseignement, 11,5 millions d'euros à l'aménagement du territoire et à l'habitat et 9,5 millions d'euros à la culture, aux jeunes, aux sports et à la vie sociale.

Sur la culture en particulier, l'année 2025 a été marquée par l'ouverture du parcours historique du Château, qui sera complété par la restructuration du parcours muséal et par la création d'un nouvel espace d'exposition. Le pôle culturel porté par notre collègue Philippe TISSOT est un outil formidable en faveur de la culture à Montbéliard, qui réunit les musées, la médiathèque, les archives municipales et les événements culturels nombreux, variés et populaires. Festival Eurocuvres, Festival des 4 Saisons, concerts, conférences, expositions, nombreux sont les domaines dans lesquels nous intervenons pour permettre au plus grand nombre des Montbéliardais de s'élever sans forme de dogmatisme imposé à l'esprit, car le but de toute culture est d'apporter à l'esprit des possibilités de penser, de juger et de discerner. Le but de toute culture n'est pas d'amener à des vérités figées mais de permettre à l'esprit de pouvoir reconsidérer plus tard ces vérités.

Fort de tous ces éléments d'explication, je vous propose d'adopter le Compte Financier Unique 2025, fidèle au budget 2025 et à la politique que nous mettons en œuvre grâce à des finances maîtrisées. Je vous remercie.

- Départ de Mme le Maire - Présidence par M. Alexandre GAUTHIER -

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci Eddie STAMPONE pour cet exposé pédagogique. C'est toujours un peu long de présenter des Comptes Administratifs, enfin, maintenant, cela s'appelle le CFU, mais avant, cela s'appelait les Comptes Administratifs. Donc, Compte Administratif, cela veut dire que l'on prend note d'un budget réalisé. Est-ce que le budget réalisé correspond aux engagements que nous avons pris lors du vote du budget prévisionnel, qui, lui, correspondait vraiment aux volontés politiques que nous souhaitions mettre en place ?

Alors, je voulais te remercier, Eddie, c'est vrai que tu as vraiment balayé le spectre de ces Comptes Administratifs. Je crois que l'on peut également remercier les services qui ont fait un travail très fin sur ces Comptes Administratifs, comme c'est le cas souvent avec les finances sur les différentes périodes.

Et puis, moi, je retiendrai quand même cinq points clés de ces Comptes Administratifs. Le premier, ce sont les finances saines, avec le taux d'épargne brut à 13,76%, qui est bien au-dessus du seuil d'alerte de 10%, ce qui nous garantit une solidité financière communale. Le fait que nous n'ayons pas augmenté les impôts. Je crois que c'était un message important qui a été adressé aux Montbéliardais. On peut aussi noter, l'investissement, qui est un investissement record, c'est le plus haut niveau d'investissement sur le deuxième ou le premier, je ne sais plus, mais cela doit être le deuxième sur les dix dernières années, avec les 13,67 millions d'euros de dépenses d'équipement pour rénover nos écoles, nos voiries, nos espaces publics, le Château également, tu l'as cité. Le fait que nous ayons une dette maîtrisée, avec une capacité de désendettement à moins de 6 ans, c'est-à-dire deux fois moins que le seuil critique de 12 ans, donc on a une petite note « A1 », ce qui prouve que nous avons un endettement plus que sécurisé. Et puis, enfin, le résultat excédentaire d'un petit peu plus de 2 millions d'euros de résultat global qui seront réinvestis au service des projets et puis, tu en parleras, aussi pour assurer un peu nos arrières, avec une petite poire pour la soif, parce que l'on ne sait pas de quoi va être fait le prochain budget et il faut que l'on puisse, quand même, sécuriser nos finances publiques. Voilà.

Je pense qu'il y a peut-être des interventions ou des questions. Vous pouvez prendre la parole. Gilles DA COSTA.

Monsieur Gilles DA COSTA

Merci de cette présentation. Effectivement, la présentation du Compte Financier Unique est un moment important pour notre collectivité. Elle témoigne de la bonne réalisation des projets et la conformité par rapport aux prévisions. Et en général, on a pour habitude de dire qu'un budget bien préparé est un budget bien exécuté. Je voudrais retenir plusieurs points.

Le premier, c'est la particularité de l'augmentation des cotisations de la CNRACL, en d'autres termes, la caisse de retraite des agents territoriaux. Le Gouvernement a pris des dispositions sur plusieurs années pour augmenter le taux de cotisation des employeurs. C'est d'autant plus rageant que cette caisse de retraite a été très longuement excédentaire et que ces excédents ont été utilisés par l'Etat pour compenser d'autres caisses de retraite et que, maintenant, les employeurs territoriaux sont appelés à augmenter leurs cotisations pour pouvoir assurer l'équilibre de cette caisse. Et il n'est pas certain que, malgré l'augmentation pendant quatre ans de 3% du taux, l'équilibre soit atteint à l'issue de l'année 2028. Donc voilà, c'est un peu rageant, non pas qu'il ne faille pas protéger les pensions des fonctionnaires territoriaux, mais de constater que c'est ce qui cause l'augmentation principale du budget des Ressources Humaines.

Le deuxième point que je voulais noter, c'est le niveau de l'épargne nette, parce qu'effectivement, c'est un indicateur précieux que celui de l'épargne nette, et l'indicateur qui est directement lié, c'est la capacité de désendettement. En effet, on peut voir le graphique qui est affiché, depuis le CA de 2018,

avoisinant autour de 5 années, c'est une situation qui est remarquable, notamment pour les communes de la même strate.

Je note aussi la vigueur avec laquelle la Ville s'est emparée du Budget Vert. C'est un point important. Ce n'est, techniquement, pas si facile que cela de suivre ces directives qui ont été fixées par l'État récemment. Je trouve salubre que la Ville puisse aller au-delà de la simple obligation réglementaire, puisque à chaque fois, vous avez pris un axe supplémentaire pour le côté.

Enfin, le taux de réalisation des deux sections est supérieur à 96%, et j'ajouterai surtout que la section d'investissement, parce que c'est toujours la section qui est la plus difficile à mettre en œuvre, témoigne, là aussi, d'une fiabilité entre prévision et réalisation, et donc un investissement de la Ville, qui correspond à ce taux.

Donc ma conclusion sera un remerciement au Maire-Adjoint qui, de sa voix suave, nous a présenté un compte de manière très explicite, et puis également aux services municipaux, puisque la réalisation leur incombe et la fiabilité des prévisions est également dans leur périmètre. Voilà, merci.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Merci Gilles pour ces remarques pertinentes et factuelles, puisque, encore une fois, ce sont des chiffres, ce sont des comptes publics validés par le comptable public, je crois donc que l'on ne peut qu'en prendre note, évidemment. Je crois qu'Eddie voulait aussi répondre par rapport à ces différentes remarques et peut-être compléter également.

Monsieur Eddie STAMPONE

Alors je voulais simplement remercier Gilles. Sa parole est précieuse. Gilles, c'est quand même un haut technicien qui a œuvré dans de grandes instances et je suis très honoré de ses remarques. Merci Gilles.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je ne dirais pas que Gilles a également une voix suave ! Arrêtez de vous draguer ! Est-ce qu'il y a d'autres remarques ou d'autres interventions ? Non. Je crois que l'on ne vote pas le CFU. Si on vote le CFU, d'accord, je croyais que l'on prenait acte. On va pouvoir voter le CFU. Oui, c'est d'ailleurs pour cela que Madame le Maire est partie, elle ne peut pas être juge et partie. C'est un mauvais jeu de mots ! Donc on va pouvoir passer au vote, si vous le voulez bien. Oui, Madame le Maire est partie, le « juge et partie ». Cela fait rire !

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Cinq votes contre. Je vous remercie. Nous allons pouvoir passer au point n°10, le budget annexe des cimetières.

Madame Maryse VUERLI

Pardon !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Oui.

Madame Maryse VUERLI

Dans les cinq votes contre, nous n'avons pas voté contre, nous ! J'ai entendu cinq.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Vous n'avez pas levé la main, Madame VUERLI. Donc je ne sais pas, vous votez pour ? Contre ? Vous votez pour ? Ni pour, ni contre ? Bien au contraire ? Non mais quelle est votre position ?

Madame Maryse VUERLI

Contre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Donc sept votes contre. On rectifie. Mais il faut lever la main, il faut que l'on vous voie. Enfin, on vous voit mais il faut communiquer ! Donc sept votes contre.

Pour	:	26
Contre	:	7
Abstentions	:	0

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Point n°10 « Compte Financier Unique (CFU) – Année 2025 – Budget annexe du service public des cimetières ». Eddie STAMPONE.

10. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – ANNEE 2025 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES

Monsieur Eddie STAMPONE présente la question :

Merci Alexandre. Le point suivant est le CFU pour le budget des cimetières qui est beaucoup plus simple. Les recettes de l'exercice se sont élevées à 27 905 €. L'excédent reporté était de 7 726 €. Les dépenses de l'année se sont élevées à 27 653 €. Et donc le résultat cumulé de l'exercice 2025 est de 7 978,45 €.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Des questions ? Non. Des interventions ? Non, je n'en vois pas. On va pouvoir passer au vote. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non. Vote à l'unanimité. Je vous remercie.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Monsieur Alexandre GAUTHIER

On va pouvoir passer au point n°11 « Compte Financier Unique (CFU) – Année 2025 – Budget Principal – Affectation du résultat ».

11. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – ANNEE 2025 – BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Eddie STAMPONE présente la question :

Merci Alexandre. Nous venons d'arrêter les comptes de l'exercice 2025 qui n'avait pas de visée politique puisque c'est le reflet de l'exécution budgétaire. Il a dégagé un résultat et, ce résultat, il faut à présent l'affecter de manière définitive puisque nous l'avons repris par anticipation au BP 2026 et donc, là, on va le reprendre, si vous en êtes d'accord, de manière définitive.

La section de fonctionnement fait apparaître un résultat de 3 827 445,13 €. La section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 439 542,07 €. Le solde des restes à réaliser, j'en ai parlé dans ma précédente intervention, s'élève à 1 347 595,63 €. Et donc, le résultat de l'exercice est de 2 010 307,43 €.

Lors du BP, nous avons décidé d'affecter 1 610 307 € en section d'investissement et de conserver 400 000 € en section de fonctionnement parce que la loi de finances pour 2026, qui n'était pas connue lors du vote du BP, nous a réservé quelques mauvaises surprises et nous y reviendrons lors d'une Décision Modificative qui vous sera présentée en juillet.

Madame le Maire

Bien. Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°12 « Compte Financier Unique (CFU) – Année 2025 – Budget annexe du service public des cimetières – Affectation du résultat ». Eddie STAMPONE.

12. COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) – ANNEE 2025 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES – AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur Eddie STAMPONE présente la question :

Merci Madame le Maire. L'affectation du résultat du cimetière, c'est très simple. Le cimetière n'ayant qu'une section d'exploitation qui fait apparaître un résultat de 7 978,45 €, je vous propose au Conseil Municipal de reprendre ce résultat en report à nouveau au compte 002 du budget du cimetière.

Madame le Maire

Y-a-t-il des interventions ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°14 « Commissions de la Commande Publique – Règlement intérieur », puisque l'on a passé la 13 avant.

14. COMMISSIONS DE LA COMMANDE PUBLIQUE - REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Eddie STAMPONE présente la question :

C'est la question relative au règlement intérieur de la commande publique. La Ville de Montbéliard a mis en place une Commission d'Appel d'Offres, une Commission d'Appel d'Offres ad hoc, une Commission de Délégation de Service Public ad hoc et une Commission pour les Marchés à Procédure Adaptée. Donc, les commissions ad hoc n'ont rien à voir avec Tintin ! Ce sont en fait des commissions qui sont spécifiques à un objet, puisque nous avons, donc, une Commission d'Appel d'Offres générale, une Commission d'Appel d'Offres ad hoc qui concerne le Château donc, c'est une commission spécifique au Château. Une commission de Délégation de Service Public ad hoc également relative au marché de la fourrière automobile et puis, donc, les Marchés à Procédure Adaptée.

Le règlement intérieur reprend les compétences des commissions de la commande publique, suivant qu'il s'agisse soit des Commissions d'Appel d'Offres, soit de la Commission des Marchés à Procédure Adaptée et rappelle également le rôle de la Commission de Délégation de Service Public.

La composition de ces commissions est également indiquée dans le règlement intérieur avec des membres qui ont des voix délibératives, des voix consultatives et des membres de la commission MAPA également. Nous avons voté, me semble-t-il, lors du précédent Conseil Municipal, la composition de ces commissions.

Il précise le rôle du secrétariat et le fonctionnement également des diverses commissions ainsi que le respect du débat et du vote.

J'attire votre attention sur le dernier article, l'article 5, qui concerne la confidentialité et le conflit d'intérêt où il est bien précisé que les débats, ce que l'on vote, ce qui se décide dans une Commission d'Appel d'Offres doit rester confidentiel et que tout membre d'une Commission d'Appel d'Offres, qu'il ait une voix délibérative ou qu'il ait une voix consultative doit se retirer s'il a un intérêt quelconque avec une entreprise qui pourrait se porter candidate à un appel d'offres.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Très bien,

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°16 « Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Désignation des membres ».

15. COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID) – DESIGNATION DES MEMBRES

Monsieur Eddie STAMPONE présente la question :

Alors, encore une commission ! Celle-ci, c'est la Commission Communale des Impôts Directs. C'est une commission qui est mise en place dans le territoire de la commune et qui doit être instituée à chaque renouvellement du Conseil Municipal dans un délai de deux mois.

La Commission Communale des Impôts Directs joue un rôle essentiel dans l'organisation de la fiscalité locale. Elle n'a qu'un rôle consultatif mais elle intervient principalement dans l'évaluation des biens immobiliers en contribuant à la détermination de la valeur locative, base, du calcul des impôts locaux. Elle participe, à ce titre, à la définition des impôts locaux de référence, à l'appréciation des surfaces et à l'élaboration des tarifs d'évaluation tant pour les propriétés bâties que non bâties. Elle est également amenée à formuler des avis sur certaines réclamations des contribuables, notamment en matière de taxe d'habitation ou de taxe foncière, lorsque ceci porte sur des questions de faits. Par ailleurs, elle s'inscrit dans un processus plus large de mise à jour des bases fiscales alimentées par le suivi régulier des évolutions du parc immobilier, telles que les constructions nouvelles, les transformations et les démolitions.

Son rôle reste limité à une fonction d'aide à la décision, puisque c'est, bien évidemment, l'administration des finances publiques qui conserve son pouvoir de décision.

Cette commission se réunit au moins une fois par an, dans son cadre, dans sa mission consultative, en présence d'un représentant des finances publiques. Les réunions ont lieu à huis clos. Seuls les membres de la commission sont habilités à y assister. Là encore, comme on l'a dit tout à l'heure, les discussions sont confidentielles, elles ne doivent pas être reproduites à l'extérieur. La présence du Président de la commission est indispensable et donc la présidence est assurée soit par le Maire, soit par son Adjoint délégué.

La CCID est composée de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants. Ils seront désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques. Ils sont désignés sur la base d'une

liste proposée de 32 noms, 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

Vous avez les conditions pour pouvoir participer à cette commission qui sont précisées dans votre projet de délibération, ainsi que la liste complète qui vous est proposée. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner 16 membres titulaires et 16 membres suppléants parmi la liste qui vous est proposée en respectant les dispositions que je vous ai indiquées. Étant entendu, bien évidemment, que la directrice des finances publiques retiendra huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants, le Maire et son Adjoint délégué assurant la présidence de droit.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

On va faire la même remarque que nous avons faite en commission. On a remarqué qu'il y a soit des élus de votre majorité, soit globalement un comité de soutien, et on s'étonnait que vous n'ayez pas fait appel aux deux groupes minoritaires ici. L'argument qui nous a été rapporté était que les commissaires doivent être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. Nous connaissons, au moins dans notre groupe, des collègues ou des connaissances qui ont ces compétences qui sont demandées par les commissaires. On ne va pas vérifier si les 32 ont les compétences ou les connaissances nécessaires, ce n'est pas cela mais c'est un exemple pour dire qu'il faut quelquefois associer votre minorité, même lorsque le droit ne vous l'oblige pas.

Madame le Maire

Oui, on a aussi associé les Montbéliardais qui viennent de tous les quartiers, de tous les âges et de toutes les professions. J'espère qu'une grande partie de ces personnes sera choisie. Voilà.

Avez-vous d'autres questions ? Non ? Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Madame Maryse VUERLI

Oui, abstention de notre part.

Madame le Maire

Alors, sept abstentions. Très bien.

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstentions	:	7

Madame le Maire

Question n°16 « Mise en place de la carte achat au sein de la collectivité comme modalité d'exécution des marchés publics ». Eddie STAMPONE.

16. MISE EN PLACE DE LA CARTE ACHAT AU SEIN DE LA COLLECTIVITE COMME MODALITE D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

Monsieur Eddie STAMPONE présente la question :

La délibération suivante porte sur la mise en place de la carte d'achat comme modalité d'exécution des marchés publics. Alors, c'est un grand mot pour pas grand-chose ! Enfin, pour pas grand-chose, j'exagère un peu, pour peu de choses, on va dire. C'est pour permettre à la responsable du CCSV, du Centre Culturel Simone Veil, de pouvoir faire des achats lorsqu'elle accueille des artistes, par exemple, on est un dimanche ou un jour férié et qu'elle n'a pas la possibilité de faire ses achats. Je rappelle qu'un fonctionnaire ne peut pas être remboursé des frais qu'il avance pour la collectivité sauf

à mettre en jeu la responsabilité des gestionnaires publics. Et donc, c'est un frein pour pouvoir faire quelques achats.

La mise en place d'une régie pour si peu était beaucoup trop lourde donc, on propose la création, l'adoption d'une carte d'achat avec un montant maximum pour l'année de 2 000 € qui permettra de faire certains achats à l'exception de tout ce qui concerne les frais de déplacement, comme le carburant, l'hébergement, etc., ou également les frais de restauration.

Concernant, le fonctionnement, l'agent fait l'achat, demande la facture, paye avec la carte d'achat, c'est comme une carte bleue, à la réception du relevé d'opération bancaire, le service des finances qui aura récupéré la facture, l'aura vérifiée, contrôlée, pourra, à ce moment-là, mandater la dépense.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Madame Aurélie LOLLIER

Moi, j'ai une question, pardon.

Madame le Maire

Oui.

Madame Aurélie LOLLIER

Là, c'est déployé à Simone Veil mais pourquoi ce n'est pas déployé sur l'équipement du Jules Verne, sur des animateurs jeunesse, par exemple, qui partent en séjour, etc., etc. ?

Madame le Maire

Parce qu'il y a une régie sur le Jules Verne qu'il n'y a pas sur Simone Veil. Enfin, c'est un peu différent, Simone Veil, parce que quand les artistes viennent, il faut des réactions beaucoup plus rapides.

Madame Aurélie LOLLIER

Très bien. Non, mais c'était plus parce que la Ville organise des séjours et je pense que c'est aussi compliqué pour les agents du Jules Verne. Enfin, il y a toujours des dépenses...

Madame le Maire

Voilà. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°17 « Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) – Actualisation des tarifs pour l'année 2027 ».

17. TAXE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TPE) – ACTUALISATION DES TARIFS POUR L'ANNEE 2027

Monsieur Eddie STAMPONE présente la question :

Merci Madame le Maire. La Taxe sur la Publicité Extérieure est appliquée sur le territoire de la Ville de Montbéliard depuis le 1^{er} janvier 2009. L'arrêté ministériel du 9 mars 2026 publié au Journal Officiel du 18 mars 2026 a actualisé les tarifs nationaux applicables à compter du 1^{er} janvier 2027 conformément à divers articles du Code des Impositions des Biens et des Services.

Les tarifs nationaux comprennent :

- des tarifs normaux avant application d'une éventuelle minoration ou majoration par l'autorité compétente, c'est-à-dire, dans notre cas, par le Conseil Municipal,
- des tarifs majorés applicables dans les conditions prévues également à divers articles du Code des Impositions des Biens et des Services.

La commune de Montbéliard s'inscrit dans ce cadre et retient ainsi les tarifs majorés de référence tels que fixés par l'arrêté ministériel du 9 mars 2026 pour une commune de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de plus de 50 000 habitants. Cette option permet d'adapter la fiscalité locale aux enjeux du territoire en respectant les plafonds réglementaires applicables au 1^{er} janvier 2027.

Par ailleurs, les plafonds maximums applicables résultent de l'application aux tarifs nationaux indexés d'un coefficient multiplicateur, ce qui permet de déterminer automatiquement les montants plafonds à partir des tarifs normaux publiés par arrêté.

Les derniers tarifs applicables ont été approuvés par le Conseil Municipal du 26 mai 2025. Il est rappelé que plusieurs exonérations ont été instaurées par la Ville de Montbéliard, ainsi par délibération du 6 juin 2011, le Conseil Municipal a adopté une exonération totale pour les enseignes non scellées au sol inférieures à 12 m², une réduction de moitié pour les enseignes non scellées au sol de 12 m² à 20 m². Ces mesures d'allègement ne concernent que les enseignes non scellées au sol. En conséquence, les enseignes scellées au sol demeurent soumises aux tarifs de droit commun sans exonération ni réfaction conformément aux dispositions du fameux Code des Impositions sur les Biens et les Services.

Par délibération du 4 avril 2022, le Conseil Municipal a instauré une exonération totale pour les dispositifs publicitaires exploités dans le cadre des concessions municipales d'affichage conformément toujours à notre Code des Impositions des Biens et des Services.

Les tarifs de la Taxe de Publicité Extérieure doivent être fixés avant le 1^{er} juillet de l'année précédant leur application, donc pour nous, avant le 1^{er} juillet 2026 pour une application au 1^{er} janvier 2027.

Vous avez le tableau des nouveaux tarifs qui sont proposés avec le respect de l'exonération des enseignes non scellées au sol qui figurent entre 7 m² et 12 m².

Et donc, après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs de la Taxe de Publicité Extérieure applicables au 1^{er} janvier 2027 sur la commune de Montbéliard tels que présentés dans le tableau de la présente délibération et de confirmer que les enseignes scellées au sol demeurent soumises aux tarifs de droit commun sans exonération ni réfaction conformément aux dispositions du Code des Impositions sur les Biens et Services.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Très bien.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°18 « Personnel communal – Elections professionnelles du 10 décembre 2026 – Composition et fonctionnement des instances ».

18. PERSONNEL COMMUNAL – ELECTIONS PROFESSIONNELLES DU 10 DECEMBRE 2026 – COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

Monsieur Eddie STAMPONE présente la question :

Ce sont donc les dispositions que nous devons prendre dans le cadre du renouvellement des instances représentatives du personnel. Les prochaines élections professionnelles auront lieu le 10 décembre prochain et le Conseil Municipal doit se positionner sur plusieurs points, sur quatre points en particulier.

Le premier point, c'est le maintien d'instances consultatives communes entre la Ville et le CCAS. Jusqu'à présent, nous avons des instances communes entre la Ville et le CCAS, ce qui était justifié par le fait que le service Ressources Humaines intervient en tant que prestataire de services pour le compte du CCAS et donc il est judicieux de maintenir des instances consultatives communes entre la Ville et le CCAS. C'est la première proposition qui vous est faite et sur laquelle il vous sera demandé de vous positionner.

Le deuxième point, c'est le nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial ainsi qu'à la formation spécialisée, la F3SCT. C'est comme la CNRACL, je n'y arriverai pas ! La formation spécialisée tout court ! La composition est fonction du nombre d'agents au sein de la Ville. Nous avons 700 agents au sein de la Ville et donc il est proposé que le nombre de représentants soit de six titulaires et de six suppléants en sachant que les organisations syndicales devront respecter, dans leur liste, la proportion de femmes et d'hommes présents au sein de la collectivité, c'est-à-dire 63% de femmes et 37% d'hommes. Cela est le deuxième point qui vous est demandé de valider.

Le troisième point c'est le paritarisme. Depuis la loi de transformation de la Fonction Publique de 2019, nous avons le choix de maintenir, ou pas, le paritarisme donc d'avoir dans ces instances autant de représentants du personnel que de représentants de la collectivité. Pour un dialogue social de qualité, nous faisons la proposition de maintenir le paritarisme par exception à la loi de transformation de la Fonction Publique.

Enfin, le quatrième point, c'est le recueil de l'avis des collèges des représentants de la collectivité au CST et à la formation spécialisée. L'avis du collège des représentants de la collectivité peut être recueilli en CST et en formation spécialisée au même titre que celui des représentants du personnel. Dans ce cas, lors des réunions, l'avis du CST et de la formation spécialisée est rendu lorsqu'ils ont recueilli l'avis du collège des représentants de la collectivité d'une part et l'avis du collège des représentants du personnel d'autre part. L'avis de chaque collège est émis à la majorité de ses membres présents et en voix délibérative. En cas de partage des voix au sein du collège, son avis est réputé avoir été donné. Dans ce cas, la moitié au moins des représentants de la collectivité doivent être présents. Dans un souci de respect de l'expression démocratique de chaque point de vue, il est proposé d'autoriser le recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité en CST et en formation spécialisée.

Et donc, après l'avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la création de l'instance consultative commune entre la ville et le CCS, de fixer à six le nombre de représentants titulaires et six également le nombre de représentants suppléants, de maintenir le paritarisme et d'autoriser le recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité en CST et formation spécialisée.

Madame le Maire

Y-a-t-il des remarques ? Madame VUERLI.

Madame Maryse VUERLI

C'était de ce sujet-là dont je parlais quand je parlais du règlement intérieur. Donc, quand je lis « Considérant la fixation à 12, note n°2, sous réserve du vote par le Conseil Municipal », dans les textes que j'ai pu lire, il est dit aussi que le Conseil Municipal veille à ce que toutes les oppositions puissent faire partie de cette commission donc, c'est pour cela que nous demandons que le nombre de membres soit élargi à 8 et que notre liste puisse faire partie de cette commission. Voilà.

Madame le Maire

Alors, je vais vous répondre.

Il y a trois choses. Il y a le CCAS où il y a huit représentants, quatre élus, dont un membre de l'opposition, et quatre représentants d'associations d'insertion. Voilà. Cela, c'est une première chose.

Ensuite, il y a les commissions municipales dans lesquelles il y a un certain nombre d'élus avec une représentation en fonction de la représentativité dans les commissions municipales. Et là, dans ce dont nous parlons là, il n'y a pas de membres de l'opposition. Jamais. Il y a toujours la majorité et des représentants du personnel. Et elle est là, la parité. La parité élu et fonctionnaire.

Madame Maryse VUERLI

Bon. Donc, je pense que je ne comprends pas bien. J'apprends aussi et je le dis avec beaucoup d'humilité. Moi, j'étais restée... On va arrêter la discussion parce que... Voilà. Mais j'étais restée sur « Centre Communal d'Action Sociale – Election des représentants du Conseil Municipal ». C'était par rapport aux représentants du Conseil Municipal que je m'exprimais. Voilà. Et donc, c'est six représentants du Conseil Municipal, « Le nombre peut être élargi à huit... ». Et je vous avoue que je suis allée chercher des textes, c'est pour cela que je demandais dans le mail que je vous ai envoyé, Madame BIGUINET, je demandais un texte cadre parce que je n'ai trouvé nulle part... Alors, on m'a répondu en commission que c'est un ratio par rapport aux 700 agents, c'est parce qu'il y a 700 agents qui travaillent à la Ville de Montbéliard et le ratio conduit donc à six représentants du Conseil Municipal. Je n'ai trouvé, et c'est ce que j'ai mis sur mon mail, je n'ai trouvé ce ratio et ce texte nulle part. Alors, s'il y a un texte, nous sommes prenants du texte de cadrage. Voilà.

Par contre, j'ai lu, parce que je me renseigne, j'essaye de lire des textes officiels, que cette commission peut être élargie à huit membres et que l'on veille à ce que les membres des groupes d'opposition puissent être présents. Huit membres, tout simplement pour ce que nous puissions, nous aussi, être présents à cette commission. C'est tout. Et je n'ai pas trouvé de texte qui contredit cela. Voilà.

Madame le Maire

C'est ce que je vous disais tout à l'heure, vous confondez le CCAS avec les commissions, le CST, le F3SCT...

Madame Maryse VUERLI

Oui, ça, il n'y a pas de souci.

Madame le Maire

Là, c'est élus et représentants du personnel en parité, c'est-à-dire autant d'élus que de représentants du personnel. C'est là-dessus que l'on vote. Quand vous parlez du CCAS et de la représentation au sein du Conseil d'Administration du CCAS, là, effectivement, il y a un membre de l'opposition qui est présent mais je ne suis pas sûre que vous, avec votre pourcentage, vous puissiez intégrer le CCAS.

Madame Maryse VUERLI

Même si on élargit à huit membres ?

Madame le Maire

Oui mais on ne souhaite pas l'élargir à huit membres. Pour le moment, on est à six donc la parité, c'est entre les associations et les élus. On fait comme on a fait jusqu'à présent.

Madame Maryse VUERLI

Parce que, sur la délibération, il était écrit « Sous réserve du vote par le Conseil Municipal ». C'est sur le document que vous nous avez passé au deuxième Conseil Municipal.

Madame le Maire

Non mais, là, vous parlez des commissions...

Madame Maryse VUERLI

Je reviens à ces six membres...

Madame le Maire

Je crois qu'il va falloir que l'on vous fasse un petit topo pour bien vous expliquer.

Madame Maryse VUERLI

Non mais je sais de quoi je parle ! Je parle de ces six membres, sous réserve du vote par le Conseil Municipal, et que cela puisse être élargi à notre liste parce que j'ai lu que l'on veille à ce que tous les membres de l'opposition puissent participer à cette commission. Voilà, c'est tout.

Madame le Maire

On a voté, lors du premier Conseil Municipal, je crois, pour le nombre de représentants au CCAS. Cela a été voté dans un des premiers conseils et on ne va pas revoter maintenant. On a voté sur six donc c'est fini, on ne va pas revoter.

Madame Maryse VUERLI

Moi, je pensais, comme il y avait des articles sur les commissions dans le règlement intérieur, que la commission du CCAS faisait partie du règlement intérieur mais non ! On a raté cette...

Madame le Maire

Ce n'est pas une commission au CCAS, c'est un Conseil d'Administration.

Madame Maryse VUERLI

J'ai bien compris !

Madame le Maire

Ce n'est pas une commission. Ce n'est pas du tout la même chose. Le CCAS a une existence propre.

Bien, alors, on va voter sur cette question. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Personnel communal – Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Mandatement du Centre de Gestion du Doubs (CDG 25) ». Eddie.

19. PERSONNEL COMMUNAL – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DU DOUBS (CDG 25)

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Merci Madame le Maire. Le contrat d'assurance des risques statutaires qui permet à la Ville de Montbéliard de percevoir un remboursement des salaires versés aux agents absents pour raison de santé arrive à échéance au 31 décembre 2026. A la Ville de Montbéliard, comme dans toutes les collectivités territoriales, ce n'est pas la Sécurité Sociale qui indemnise les agents mais c'est la collectivité qui continue à verser le salaire ou la prise en charge des frais médicaux lorsque la maladie est imputable au service et donc nous sommes assurés pour cela. Ce contrat arrive à échéance au 31 décembre 2026 et il convient donc de le renouveler.

Ce sont des contrats qui sont très techniques et pour lesquels nous solliciterons l'aide du Centre de Gestion du Doubs et c'est sur cette question-là que votre avis est requis, c'est-à-dire de savoir si vous autorisez la Ville de Montbéliard :

- à charger le Centre de Gestion du Doubs à collecter auprès de son assurance statutaire, CNP Assurances, les statistiques nécessaires au lancement de la procédure,
- à mandater le Centre de Gestion du Doubs pour lancer une procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée,
- à définir que les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - * agents affiliés à la CNRACL
 - * agents non affiliés à ce même organisme
- à définir que ces conventions devront donc être conclues pour une durée de quatre ans et selon un régime de capitalisation,
- d'acter que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Donc là, cela ne lie pas le Conseil Municipal, cela permet simplement de nous autoriser à solliciter le Centre de Gestion pour pouvoir négocier un contrat et ensuite on reviendra vers vous pour savoir si le contrat négocié acquiert votre approbation.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Très bien.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote M. Christophe FROPPIER et M. Jean-Michel NOËL momentanément absents -

Madame le Maire

Question n°20 « Personnel communal – Recrutement de saisonniers – Été 2026 ».

20. PERSONNEL COMMUNAL - RECRUTEMENT DE SAISONNIERS – ETE 2026

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

C'est le recrutement des saisonniers. Pour assurer la continuité du fonctionnement des services municipaux durant la période estivale, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la création de 79 postes, si je ne me suis pas trompé dans mes calculs.

Vous avez le tableau qui vous est proposé et donc il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Madame VUERLI, vous avez une question ?

Madame Maryse VUERLI

J'ai des réflexions que j'ai émises en commission. Les projets sont lancés mais, j'ai relaté en commission, le problème de l'entreprise privée qui est embauchée pour la surveillance de la piscine d'été à Montbéliard et qui pose problème systématiquement. On entend souvent des problèmes, tous les maîtres-nageurs se plaignent des incivilités, puisque la police ne vient pas jusque sur les bassins donc plutôt que de déléguer à une entreprise privée, alors on a bien compris qu'embaucher du personnel communal devient de plus en plus compliqué parce que les taxes sont de plus en plus chères et que les communes ont de moins en moins les moyens de le faire mais bon, cela, on interroge directement le Gouvernement, les politiques libérales qui encouragent vers la privatisation. Donc, un, c'est un exemple parmi d'autres, mais bon, cet exemple qui me vient là sur la piscine municipale d'été, et puis le Centre Armand Bermont de Charquemont que l'on défendra toujours en tant que poumon social de la Ville de Montbéliard et centre d'éducation....

- Intervention inaudible de M. Alexandre GAUTHIER -

Madame Maryse VUERLI

Oui, oui, Monsieur GAUTHIER, centre d'éducation à la citoyenneté, au vivre-ensemble et à l'écologie qu'est cette merveilleuse maison de Charquemont. Donc, je parle de Charquemont parce que, voilà, je le lis aux saisonniers, et nous, nous avons un vœu c'est que Charquemont ouvre tous les jours de l'année, enfin, « classe verte », « classe de neige » et que les enfants de Montbéliard puissent continuer à apprendre la nature, le sport et le vivre-ensemble à Charquemont. Je sais que c'est un coût mais c'est aussi un fléchage des dépenses à venir. Voilà.

Madame le Maire

En ce qui concerne le personnel de sécurité pour la piscine d'été, nous continuerons à faire de cette manière-là parce que c'est une piscine qui est ouverte l'été et donc nous prendrons du personnel saisonnier de sécurité d'une société privée. L'ambiance dans cette piscine s'est quand même nettement améliorée par rapport à il y a quelques années. Et on doit considérer que nous avons énormément de chances de pouvoir la conserver. On a fait des travaux très importants sur la piscine. On calcule l'équilibre dépenses, recettes et cadre de vie pour prendre des décisions. Je vous rappelle que c'est la dernière piscine de plein air du Pays de Montbéliard et que si nous n'avions pas été là, je ne suis pas sûre qu'elle serait encore ouverte aujourd'hui. Je pense que bien des travaux n'auraient pas été faits. Cela est la première chose.

Pour Charquemont, on est, là aussi, une des dernières collectivités à avoir un centre de nature, toutes les autres l'ont vendue, Belfort, Sochaux, etc. Cela en amuse certains de dire que l'on est plus des boutiquiers que des je ne sais pas quoi mais c'est quand même grâce à notre gestion que l'on est arrivés à conserver cela. Parce que, là aussi, si nous ne gérons pas bien et si on n'avait pas fait certains efforts à certains endroits, on aurait même plus Charquemont pour accueillir nos enfants l'été. Et moi, je suis très contente que l'on puisse accueillir les petits montbéliardais pendant les mois de juillet et les mois d'août. Ils viennent de tous les quartiers, mais principalement de la Petite-Hollande et de la Chiffogne et, pour le moment, avec les finances que nous avons, nous ne pouvons pas aller plus loin. Alors après, si certains veulent dépenser l'argent qu'ils n'ont pas, cela les regarde, mais ce n'est pas ce que nous ferons. Voilà. Il faut plutôt voir le verre plein que le verre vide !

Auréliе LOLLIER.

Madame Auréliе LOLLIER

Du coup, Charquemont n'était pas à l'ordre du jour mais puisque l'on en parle, il y a quand même des écoles qui seraient partantes pour réemmener des enfants en classe...

Madame le Maire

Tu parles de quelle école ?

Madame Aurélie LOLLIER

Les Fossés par exemple. Par avoir assister à des conseils d'école...

Madame le Maire

Je me doute bien qu'ils sont...

Madame Aurélie LOLLIER

Non, mais j'entends aussi que c'est un coût important en fonctionnement comme il y a 20 ans en arrière. Par contre, est-ce que, sur proposition du conseil d'école, si des enseignants sont partants pour effectivement emmener des enfants dans le cadre scolaire à Charquemont, ne peut pas être envisageable ? Parce que pour le coup, et même, je le dis, les tarifs que vous pratiquez pour les vacances d'été sont plutôt accessibles, je le dis très honnêtement mais, pour autant...

Madame le Maire

Oui, c'est très honnête mais je ne suis pas sûre que cela soit très responsable !

Madame Aurélie LOLLIER

Mais si ! Les tarifs proposés pour Charquemont sont plutôt accessibles par contre, tout le monde n'y va pas. Dans le cadre scolaire, les enfants partent beaucoup plus facilement donc cela permet une certaine équité d'accès à tous.

Madame le Maire

Alors Alexandre va répondre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'est une réponse par une question. Est-ce que les enseignants que vous citez seraient en capacité d'amener les enfants à Charquemont mais de tout gérer par eux-mêmes ? On leur laisse le centre, il n'y a pas de problème, mais ils s'occupent du reste.

Madame Aurélie LOLLIER

Oui, enfin, à une époque, il y avait aussi des animateurs qui étaient mis à disposition de Charquemont.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

À l'époque, la Ville avait beaucoup plus de moyens que ce n'est actuellement !

Madame Aurélie LOLLIER

Oui, oui, bien sûr. Mais après, c'est un choix. C'est un choix politique !

Madame le Maire

Et nous avons choisi !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Il y a parfois des choix qui sont malheureusement exogènes. Voilà. Je ne veux pas dire que l'on subit mais la situation du pays et particulièrement du Pays de Montbéliard, je ne reviendrai pas sur mes

propos de début de séance, font que les moyens sont en baisse mais cela est vrai partout. C'est vrai partout, je vais même sortir du Pays de Montbéliard, c'est vrai partout. Aujourd'hui, on le voit bien. Donc, on doit faire des économies. C'est un constat partagé par toutes les collectivités, malheureusement.

Madame le Maire

Voilà. Très bien. Nous allons voter sur cette question. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°21 « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ».

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire. Je me permettrai juste une intervention. Ces questions-là, elles ont été évoquées en Commission. Ces questions-là, elles ont eu une réponse en Commission. Les Commissions ont pour but aussi d'élaguer un petit peu ce qu'il va se passer au Conseil Municipal, de manière à ce que les Conseils Municipaux ne durent pas des heures et des heures et de manière aussi à ce que l'on puisse avoir des débats qui ne durent pas. Le Conseil Municipal, ce n'est pas un remake des Commissions. Depuis le début de ce Conseil Municipal, l'ensemble des questions ont été vues en Commission. Vous le faites systématiquement, vous les reposez au Conseil Municipal alors que vous avez eu des réponses. Les réponses, elles vous ont été apportées et sont inscrites dans le compte-rendu de la Commission. Donc, à un moment donné, je crois que quand on est responsable, on garde quand même une parole qui soit un peu plus modérée au sein de ce Conseil Municipal. Alors, modérée dans le temps. Voilà. Parce que, là, j'avoue qu'il y a quand même un respect de l'ensemble des collègues de ce Conseil. Merci Madame VUERLI.

Je me suis permis cela Madame le Maire, je ne sais pas si...

Madame le Maire

Oui, c'est très bien !

21. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE présente la question :

Donc, la délibération suivante, c'est l'actualisation du tableau des emplois. Vous avez donc le tableau qui vous est présenté avec les modifications afférentes. Bien évidemment, les crédits sont inscrits au budget. Et donc, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'actualisation du tableau des emplois.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Très bien.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Alexandre « Ecole élémentaire des Fossés – Demande de subvention ».

22. ECOLE ELEMENTAIRE DES FOSSES – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER présente la question :

Eh bien, on parle encore des fossés. Pour ceux qui ne connaissent pas, la Ville de Montbéliard finance des projets pédagogiques innovants. Alors, qu'est-ce que des projets pédagogiques innovants ? Ce sont des projets qui sont portés par les équipes enseignantes sur des thématiques qui peuvent être la citoyenneté, le sport, la technique, les sciences, ce genre de choses. Cela peut se faire avec n'importe quel type de structure, des associations. Et nous, nous finançons à hauteur de deux enveloppes de 500 € par école. Donc là, on a une enseignante, Madame CURTI, pour ne pas la citer, de l'élémentaire des Fossés qui porte un projet avec l'association ECTI. Alors, l'association ECTI, c'est une association à portée scientifique. Le projet s'appelle « Danger au Pôle Nord », une thématique autour de l'eau et des trois états de l'eau. Ils vont ensuite travailler sur des espèces de jeux d'habileté, comme on faisait en cours de technologie au collège, et ces jeux seront exposés ensuite à la fête de l'école et ces enfants pourront ramener ces jeux chez eux. En général, ce sont des jeux plutôt ludiques. Voilà. Ce sont ces jeux qui bipent quand vous touchez le bord ou ce sont des ampoules, cela peut être des horloges. Enfin, voilà. C'est assez ludique et les enfants et leurs enseignants, en général, aiment bien travailler avec cette association.

La demande budgétaire qui nous a été faite est de 366 €. Alors, pas 500 €, puisque le budget qui nous a été proposé est un budget à 366 €. Donc, cela fera office de budget plafond pour ce projet. Et il vous est demandé de voter cette subvention pour l'école des Fossés.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Non, je profite pour parler de la future carte scolaire et des menaces de suppression de postes, obligatoirement, puisqu'il y a de moins en moins d'élèves. Il y a sûrement des projets par rapport aux écoles maternelles ou aux écoles primaires. On pourrait savoir, alors pas aujourd'hui, parce que ce n'était pas à l'ordre du jour non plus, mais soit une commission spéciale comme le règlement le propose, soit un état des lieux actuel des suppressions, de votre réflexion sur une nouvelle carte scolaire et sur votre travail conjoint, évidemment, avec les inspections académiques.

Madame le Maire

On vous donnera cela prochainement mais c'est vrai que les chiffres sont assez alarmants parce qu'il n'y a plus d'enfants. Et la démographie, comme à l'image de la France, est vraiment en perte de vitesse. Cela, c'est net depuis le Covid, en fait.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'est le cas de tous les pays occidentaux.

Madame le Maire

Oui. Voilà. On vous dira cela un peu plus tard. Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je disais que c'est le cas de tous les pays occidentaux, la baisse de la démographie, pas que la France.

Monsieur Philippe TISSOT

Toute l'Europe.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Les États-Unis, le Canada.

Madame le Maire

Bien. On ne va pas faire un échange sur la démographie. Alors, y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Romain AJOUX momentanément absent -

Madame le Maire

Question n°23 « Système de vidéo-protection – Extension – Année 2026 – Demande de subvention ».

23. SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION – EXTENSION - ANNEE 2026 - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

Je vous rappelle, comme tous les ans, nous votons un crédit pour améliorer à la fois le nombre de nos caméras et le renouvellement. Donc nous avons voté un crédit de 100 149 € hors génie civil pour installer neuf nouvelles caméras au Pied des Gouttes, à la Chiffogne, aux Batteries du Parc et au centre-ville qui correspondent souvent à des demandes des habitants que nous recevons lors de nos réunions de quartier.

Nous pouvons demander une aide financière à l'État qui s'élève au maximum à 50%, uniquement de l'achat de la caméra, jamais du génie civil, qui peut d'ailleurs représenter la dépense la plus importante. Donc, en plus de ces neuf caméras, nous pourrions remplacer trois caméras mobiles, onze caméras piétons pour lesquelles nous pouvons également solliciter des subventions. Là, on ne connaît pas le pourcentage de subventions, mais on attend une réponse de la Préfecture.

Y-a-t-il des oppositions ? Vous vous opposez ?

Madame Maryse VUERLI

Oui.

Madame le Maire

Deux oppositions.

Madame Maryse VUERLI

Est-ce que l'on peut argumenter ? Ou pas ? En deux mots.

Madame le Maire

Oui, si vous voulez.

Madame Maryse VUERLI

Nous ne pensons pas que la caméra soit l'instrument de prédilection pour lutter contre l'insécurité. Je lis un article qui est paru sur l'Est Républicain, à propos de la réunion publique qu'il y a eu à la Citadelle, le titre est « Le Commissaire encourage à la dénonciation ». Je trouve cela vraiment triste la

dénonciation, la délation. Je pense que la meilleure prévention que l'on puisse faire contre l'insécurité, c'est de mettre de l'humain donc de renforcer la Police Municipale. Il dit aux habitants « Vous êtes nos yeux et nos oreilles », la Police Municipale doit utiliser ses yeux et ses oreilles. Ce n'est pas aux habitants d'aller dénoncer et de se mettre dans une position de délation. Je trouve cela très dangereux. Donc nous ne sommes pas favorables à l'augmentation des caméras, par contre, nous demandons une présence de police de proximité beaucoup plus accrue. Une police de proximité, pas de répression qui est le rôle de la Police Nationale.

Madame le Maire

Alors, on va être d'accord sur l'augmentation du nombre de policiers parce que c'est bien prévu. Par contre, derrière les caméras, il y a de l'humain puisque nous avons des opérateurs qui regardent toute la journée ce qu'il se passe dans la ville et qui évitent, je peux vous le dire, bien des problèmes que l'on n'imagine pas, parce que cela, c'est une véritable prévention. Au-delà du rôle d'enquête et d'investigation, on n'imagine pas le rôle de prévention de ce Centre de Supervision Urbain. Voilà.

Eh bien, nous allons voter. Des oppositions ? Donc il y en a deux. Pas d'abstention. Non. Je vous remercie.

Pour	:	32
Contre	:	2
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Frédéric ZUSATZ momentanément absent -

Madame le Maire

Question suivante « Fourrière automobile – Délégation de Service Public – avenant n°1 ».

24. FOURRIERE AUTOMOBILE – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – AVENANT N°1

Madame Marie-Noëlle BIGUINET présente la question :

C'est simplement un avenant à la convention que nous faisons habituellement. La Sous-Préfecture nous a signalé que, dans la rédaction de notre convention, nous avons omis de rédiger que le délégataire doit veiller à ce que les salariés et l'ensemble des personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique s'abstiennent de manifester leurs opinions politiques ou religieuses et traitent de manière égale les usagers et respectent leur liberté de conscience et leur dignité. Donc nous allons rajouter cet avenant à la convention habituelle et nous répondrons ainsi à la demande de la Sous-Préfecture.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Très bien.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Frédéric ZUSATZ momentanément absent -

Madame le Maire

Question « Festival des Quatre Saisons 2026 – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et la Ville de Montbéliard ». Philippe TISSOT.

25. FESTIVAL DES QUATRE SAISONS 2026 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION (PMA) ET LA VILLE DE MONTBELIARD

Monsieur Philippe TISSOT présente la question :

Merci Madame le Maire. Je vais vous parler, rapidement, du Festival des Quatre Saisons. Je n'ai pas mis mon micro mais je pense que l'on m'entend, mais je le mets quand même. Voilà. Je ne vais pas revenir en détail sur le Festival des Quatre Saisons, si ce n'est un point important que je tiens à souligner en termes de bilan, c'est que j'avais souhaité, il y a deux ans, faire évoluer un petit peu le concept avec, au lieu d'avoir simplement quatre fois par an, trois soirées de stand-up, avoir une soirée de stand-up, une soirée de théâtre d'humour, de vrai théâtre d'humour et une soirée d'humour musical. Et on constate qu'aujourd'hui, en tout cas pour l'année écoulée, les salles ont été systématiquement remplies avec un public ou des publics élargis et tout à fait diversifiés. C'est très encourageant.

Donc nous repartons, pour cette année 2026, avec nos Quatre Saisons et nous allons solliciter PMA, dans le cadre de sa politique de promotion externe et de développement de la notoriété du Pays Montbéliard, pour leur modeste subvention annuelle qui est de 8 750 €. Et pour toucher cette subvention, il convient de signer une convention et de faire voter cette convention par le Conseil Municipal.

Madame le Maire

Très bien. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'ont pas pris part au vote M. Frédéric ZUSATZ, Mme Patricia LHOMME et M. Eric LANÇON momentanément absents -

Madame le Maire

Question n°26 « Médiathèque – Restauration d'un document patrimonial – Demande de subvention au Préfet de Région ».

26. MEDIATHEQUE – RESTAURATION D'UN DOCUMENT PATRIMONIAL – DEMANDE DE SUBVENTION AU PREFET DE REGION

Monsieur Philippe TISSOT présente la question :

Je vais vous parler de restauration d'un document patrimonial et, là, il s'agit de demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Je rappelle simplement qu'en 2019, on avait eu une baisse importante des subventions qui étaient allouées par l'État et la Région en faveur des travaux de restauration de documents anciens et pourtant, nous en avons des particulièrement précieux à la Médiathèque auxquels il convient d'apporter une attention particulière. Nous étions donc un petit peu en retrait et nous avons décidé en 2026 de redéfinir un plan pluriannuel de restauration dans l'objectif de protéger physiquement ces documents uniques et rares que nous possédons pour les conserver durablement et faire vivre la mémoire culturelle et historique de la ville, améliorer bien sûr l'accès et la valorisation de ces ressources auprès du public.

Donc, c'est la raison pour laquelle la Ville de Montbéliard a soumis en 2025 un projet de restauration à la commission d'experts parce que quand on sollicite des subventions, il faut, au préalable, passer par une commission régionale d'experts et l'ouvrage que nous avons présenté à cette commission d'experts est la Biblio Sacra de 1611 que vous voyez en photo, un document magnifique en peau de truie avec de magnifiques enluminures. Il s'agissait d'un don de la Société d'Emulation qui en avait fait l'acquisition à Stuttgart il y a trois ou quatre ans, si ma mémoire est bonne, et donc nous avons décidé

d'engager la restauration de ce document puisque nous nous étions engagés au moment de l'acceptation du don à faire quelque chose pour cet ouvrage qui le nécessite.

Nous avons reçu un certain nombre de recommandations de la part de la commission d'experts. On nous demande de mettre davantage l'accent sur le traitement de la couverture et sur celui du corps d'ouvrage qui ne présente pas de problématiques particulières. On nous parle de la tâche brune au plat supérieur qui semble être une tâche d'encre ferro-galique et qui devrait être nettoyée sans problème. On nous demande, également, de réduire le grammage du papier japon utilisé pour la réparation des déchirures.

Le montant du devis qui nous a été fourni s'élève à 3 657,50 € HT, soit 4 389 € TTC. Et donc, l'État pourrait participer au règlement de cette facture.

Il convient donc, après avoir évoqué cela devant la commission compétente, d'adopter les dispositions que je viens de vous donner, d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de la Région et, comme d'habitude, d'engager la Ville à payer le montant de cette restauration au cas où l'État n'interviendrait pas, ce qui a très peu de chances de se produire, parce qu'en général, quand on fait ces demandes de subvention, on s'est préalablement renseigné pour savoir si cela pouvait entrer dans le budget concerné. Voilà, on peut passer au vote.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Madame VUERLI.

Madame Maryse VUERLI

Oui, simplement une petite remarque. Évidemment, on ne va pas être contre la sauvegarde du patrimoine culturel mais il y a aussi urgence, dans les quartiers, pour installer des Médiathèques partout et auprès des enfants, populariser la culture. On sait que un sou est un sou dans notre commune aussi, donc au niveau fléchage, on ne va pas s'opposer forcément à un projet qui est déjà en cours, mais pour les prochains projets culturels en cours, nous appuierons davantage la culture populaire, enfin, des Médiathèques et des salles de réunion dans tous les quartiers comme dépense plus urgente, le temps parle aussi pour nous et la société qui avance très mal parle aussi dans ce sens-là, voilà.

Monsieur Philippe TISSOT

Je voulais simplement vous dire, Madame VUERLI, que la culture est tellement populaire à Montbéliard que l'on nous accuse souvent de populisme ! Alors, pour vous parler de lecture... Oui, oui, très souvent, j'ai souvent entendu ce mot ! Je peux vous dire que la Médiathèque, aujourd'hui, on fait ce que l'on peut pour la faire vivre, le bâtiment nécessite de très grosses réparations que l'on fait progressivement, mais en tout cas, la lecture n'est pas que dans la Médiathèque parce que si vous ne le savez pas, je vous indique que l'on travaille en direction des publics empêchés, qui sont les publics hospitalisés, les publics de la prison de Montbéliard, que nos équipes y vont régulièrement pour des séances dans l'année, et je ne parle même pas des relations que l'on a avec les écoles, mais je ne vous apprend rien, vous connaissez le « Livre élu » qui est porté par la Médiathèque avec toutes les écoles volontaires de la Ville de Montbéliard et particulièrement les écoles des différents quartiers. Il faut savoir, si vous ne le savez pas non plus, qu'en juillet et août, la Médiathèque s'exporte à la piscine, s'exporte dans les différents centres de jeunesse, dans les centres aérés, nous avons des points qui fonctionnent très bien partout et donc je pense qu'en termes de lecture, la Ville de Montbéliard n'a pas franchement quoi que ce soit à envier à qui que ce soit ! On continue notre travail mais il est déjà fort et très présent sur le terrain donc je vous rassure. Et vous me connaissez !

Madame le Maire

Bien. Aurélie LOLLIER.

Madame Aurélie LOLLIER

La Ville a prévu d'adhérer à l'ADEC ?

Madame le Maire

Non, parce que le programme lecture c'est une compétence de l'Agglomération donc la Ville n'a pas à financer cette association.

Monsieur Philippe TISSOT

Le Maire a devancé ma réponse !

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Tout à l'heure dans mon bestiaire, j'ai oublié le qualificatif de Monsieur TISSOT à mon encounter. Je ne vais pas pointer du doigt comme vous avez fait, Monsieur GAUTHIER, par rapport au collègue Christophe FROPPIER, je ne vais pas lui demander de s'excuser parce qu'il ne le fera pas, sinon il l'aurait déjà fait ! Populisme, non, pas du tout, je ne vous ai jamais traité de populisme, me semble-t-il !

Monsieur Philippe TISSOT

Mais...

Monsieur Eric LANÇON

Attendez, laissez-moi terminer ! Vous êtes comme moi, vous avez les Palmes Académiques, vous êtes comme moi, vous êtes fonctionnaire du service public, vous êtes élu comme moi. Voilà. Je ne vais pas en faire... Voilà. C'était un oubli de ma part au début. N'ayez pas peur, Monsieur TISSOT, je n'avais pas oublié !

Monsieur Philippe TISSOT

Pourquoi...

Monsieur Eric LANÇON

Est-ce que Madame le Maire vous donne la parole ?

Monsieur Philippe TISSOT

Pourquoi...

Monsieur Eric LANÇON

Madame le Maire vous donne la parole ?

Monsieur Philippe TISSOT

C'était moi qui avais la parole, Monsieur LANÇON ! J'étais en train de présenter une question...

Madame le Maire

Non, non, non !

Monsieur Eric LANÇON

Non, c'est toujours Madame le Maire...

Madame le Maire

Alors, je vous rappelle quand même le règlement antérieur, j'espère que vous l'avez lu avant, tout repasse par le Maire, même si c'est un Adjoint ! Donc je vous le rappelle. Voilà. Philippe TISSOT, vous avez la parole.

Monsieur Philippe TISSOT

On était sur mon sujet mais bon !

Madame le Maire

Oui, mais c'est comme cela !

Monsieur Philippe TISSOT

De bon aloi, sans aucun problème ! Non, mais je trouve bizarre que vous vous sentiez concerné par ma remarque, parce que cette remarque, Monsieur LANÇON, elle ne vient pas de vous, précisément donc c'est bizarre que vous vous sentiez concerné ! Il y a, effectivement, des personnes qui parlent de culture populiste à Montbéliard, quand on propose de magnifiques spectacles à Château en Scène, quand on propose certaines choses dans le Festival des Quatre Saisons, quand on propose certaines choses à la Médiathèque, et ces personnes qui parlent de populisme sont pourtant extrêmement présentes à tous nos spectacles. Voilà, je n'en dis pas plus, mais en tout cas, vous n'étiez pas concerné, Monsieur LANÇON.

Madame le Maire

Mais vous vous êtes senti concerné ! Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Voilà le type d'interprétation qui vous est propre, tout simplement ! Moi, quand j'ai reçu cette insulte, on ne va dire que cela m'a fait plaisir, ce n'était pas tellement le cas ! Venant de votre personne, évidemment ! Si, évidemment ! À partir de là, je me dis que tout est possible ! Tout est possible ! Si, Madame BIGUINET et vous le savez très bien.

Madame le Maire

Allez, allez, allez. On connaît les uns et les autres, les campagnes électorales, les campagnes municipales, où certains qui sont des donneurs de leçons à longueur d'année parlent, voire écrivent, mais surtout parlent beaucoup par derrière, des choses qui remontent, parce qu'au bout d'un moment, on sait tout. Et il y en a qui n'ont pas à se glorifier, je trouve, de ce genre de choses. En tout cas, moi, je trouve que cette campagne électorale, mais il paraît que c'est partout comme cela en France, a été extrêmement agressive. Et je confirme qu'elle a été très agressive. Voilà.

Alors, sur ce, on va voter. Il ne nous manque plus que de la musique, puisque d'habitude, la musique adoucit les mœurs, mais nous n'en avons pas ce soir. On va voter. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°27 « Musées de Montbéliard – Restauration d'œuvres – Demande de subvention complémentaire à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ». Philippe TISSOT.

Monsieur Philippe TISSOT

En tout cas, ce qui compte au-delà des paroles, c'est l'action. Et moi, je me considère dans l'action. La preuve, puisque je vous dis tout ce qu'on fait.

27. MUSEES DE MONTBELIARD – RESTAURATION D'ŒUVRES - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

Monsieur Philippe TISSOT présente la question :

Donc, cette fois-ci, après la Médiathèque, après le Festival des Quatre Saisons, nous poursuivons avec les Musées de Montbéliard. Vous voyez que cela bouge partout ! Donc, dans le cadre de l'appel à projets des Musées de France et des axes de soutien de la DRAC, la Ville de Montbéliard et ses Musées sollicitent une aide financière auprès de celle-ci pour accompagner les projets de l'année 2026. Je rappelle que le Conseil Municipal, parce que c'est important, c'est une demande que l'on ajoute à une précédente demande, avait déjà acté, le 6 octobre 2025, une demande de subvention auprès de la DRAC pour la partie Education Artistique et Culturelle que l'on appelle EAC, action conduite en partenariat avec l'Education Nationale et avec les écoles, avec toutes les écoles, en tout cas les écoles volontaires.

En prévision des trois nouveaux parcours muséographiques que l'on a évoqués dans le cadre de la restauration du Château qui sont prévus au programme de la phase 2, qui est déjà bien engagée, nous lançons, à partir de cette année 2026, une ambitieuse campagne de restauration des collections dans le cadre d'une programmation qui sera pluriannuelle et qui s'étendra de 2026 à 2030, puisque vous savez que la phase 2 s'achèvera -cela a été décidé ainsi- en 2030, donc nous devons être prêts avec nos œuvres restaurées pour occuper ce nouveau parcours muséographique.

Donc la première année de programmation, c'est-à-dire pour cette année 2026, s'articulera autour de deux volets : la préparation des restaurations à venir, parce qu'il y a énormément de préparations à mettre en œuvre, et la restauration d'œuvres pour exposition. La restauration portera sur un miroir et quatre bras de lumière qui ont été offerts au Musée en 2025 et passés en commission de restauration la même année et ils seront donc restaurés pour pouvoir être intégrés à la fois au parcours muséographique mais, également, au parcours historique, parce qu'on a encore quelques petites choses à ajouter au parcours historique. Et puis le deuxième volet portera sur la restauration. Voilà. Donc la préparation de ce que l'on veut mettre en œuvre et la restauration d'œuvres que l'on va engager donc dès cette année.

Le montant des restaurations que nous souhaitons soumettre à la DRAC, pour cette année 2026, s'élève à 11 951 € et on sait que, c'est prévu ainsi, la DRAC participe à hauteur de 40% lorsque les demandes de restauration ont été validées. Donc 40% des 11 951 € vont nous amener à solliciter la DRAC à hauteur de 4 780 €. Voilà.

Il convient, comme d'habitude, d'approuver les présentes dispositions, d'approuver le plan de financement prévisionnel dont je viens de vous parler, d'autoriser le Maire à signer cette demande de subvention complémentaire à celle de l'EAC et d'engager la Ville à prendre à sa charge les cofinancements qui ne seraient pas à hauteur des sollicitations. Mais dans ce cas second, il n'y a pas plus de risque que cela non plus.

Madame le Maire

Bien. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 28 « Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement des subventions ». Christophe FROPPIER.

28. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – MOBILISATION DU FONDS DE SOUTIEN AUX ACTIONS DE DYNAMISATION COMMERCIALE – VERSEMENT DES SUBVENTIONS

Monsieur Christophe FROPPIER présente la question :

Merci Madame le Maire. Il vous est proposé d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 18 188 € au bénéfice de l'association des commerçants de Montbéliard pour les accompagner et cofinancer quatre actions. Une qui a eu lieu le 28 novembre avec le « Black Shopping », une autre le 5 décembre avec « les points doublés », une troisième le 6 février avec « Shopping gagnant » et des animations au centre-ville, ainsi que la « Folie douce » qui a eu lieu les 6 et 7 février et qui était une première.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Eh bien, nous avons terminé notre Conseil Municipal et donc je vous rappelle pour ceux qui se sont inscrits qu'il y a un repas qui se passe au-dessus.

Madame Maryse VUERLI

Pardon ?

Madame le Maire

Ah oui, les questions diverses ! Allez-y, oui. Madame VUERLI.

Madame Maryse VUERLI

Alors, je vais laisser la parole à Monsieur LANG.

Madame le Maire

Oui. Monsieur LANG.

Monsieur Geoffroy LANG

Madame le Maire, chers collègues, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a eu, récemment, une contamination à la légionellose aux Batteries du Parc qui a eu pour effet, l'interdiction de l'utilisation des douches pendant près de trois semaines pour les locataires concernés. À la fin de notre précédent Conseil, je me suis entretenu avec vous, Madame le Maire, afin de comprendre comment on peut en arriver à demander à des dizaines de familles d'aller se laver dans des gymnases, pas toujours chauffés, pour une contamination bactérienne dans un circuit d'eau chaude collectif. Alors, comment on peut en arriver là ? Ben, il n'y a pas de réglementation qui concerne les bailleurs sociaux, il y a des recommandations de bonne pratique, de prévention et d'action, éditées par l'ARS. Habitat 25 a le mérite d'avoir choisi, de son propre chef, d'effectuer des tests, tels que vous me l'aviez effectivement dit à ce moment-là. Alors, sont-ils suffisants ? Je ne crois pas, puisque, si cela avait été le cas, on ne se serait pas retrouvé dans la situation de crise telle que l'on a pu l'être. Alors, des tests plus rapprochés permettraient de s'en prémunir. Que peut-on faire ? Que peut faire la commune, me diriez-vous ? Il me semble que la commune a une mission concernant la salubrité des logements. De plus, il existe des accords entre la commune et les bailleurs sociaux. Il me paraît plus que nécessaire d'inclure dans ceux-ci une obligation de tester et de mettre en œuvre une véritable politique de

prévention des risques en entretenant les canalisations, détartrage, corrosion et bonne circulation de l'eau, telle que le recommande l'ARS, au moins une fois par an, je ne vous cacherais pas que j'en espère un peu plus, à l'instar des établissements sociaux et médico-sociaux pour qui c'est obligatoire. Ces établissements sont contraints à ces tests afin de garantir la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité accueillies dans ces mêmes structures. Ces mêmes personnes, vulnérables, ne sont-elles pas à l'image d'une partie des personnes locataires du parc social ?

Alors, pour conclure, je dirais une seule chose. Afin de garantir la sécurité sanitaire à toutes les personnes locataires du parc social, même vulnérabilité, même droit à la sécurité sanitaire.

Madame le Maire

Très bien. On peut également, effectivement, se poser la question parce que cette affaire de légionellose arrive très souvent à Habitat 25. C'est arrivé l'an dernier à la Petite Hollande où nous avons déjà proposé des vestiaires, des douches à la piscine où cela ne s'était pas forcément très bien passé parce que nous avons été mis devant le fait accompli et nous l'avons appris par la presse, personne ne nous en avait parlé. C'est quand même extraordinaire ! Et puis, à la suite de nos rencontres avec Habitat 25, parce que l'on n'était vraiment pas contents, les choses se sont améliorées en termes de communication, c'est-à-dire que dès que c'est arrivé aux Batteries du Parc, ils nous ont immédiatement prévenus en nous demandant, cette fois-ci, l'accès au gymnase Boillat et puis à Annequin. Le problème s'est réglé beaucoup plus rapidement qu'à la Petite Hollande. Et puis, j'ai lu dans le journal, dernièrement, que c'était arrivé à Audincourt aussi, toujours avec Habitat 25 donc, moi, je me pose la question et, cela, seul un technicien pourrait nous le dire, mais je me la pose parce que je l'ai entendue, à savoir les équipements d'eau chaude d'Habitat 25 seraient un peu plus âgés que ceux de Néolia et n'offriraient pas les mêmes conditions de sécurité ? Du coup, ils sont dans l'obligation, enfin, ils ont une forme de responsabilité, de faire des contrôles plus souvent que Néolia ne le fait parce qu'il n'y a pas cette sécurité automatique qu'il y a chez Néolia. On les rencontre régulièrement, c'est quelque chose qu'il faut que l'on voie avec eux, dans la mesure où ils rénovent un certain nombre de logements, je pense au Mont-Christ, par exemple, où il faut profiter, bien sûr, de cette rénovation, réhabilitation lourde pour mettre du matériel technique de qualité et qui offre la sécurité. Je pense que c'est pour cela, sauf à ce que l'on me dise le contraire, qu'ils font des contrôles réguliers par rapport aux autres organismes. On va travailler avec eux là-dessus parce que je pense qu'il est temps d'agir.

Oui.

Monsieur Geoffroy LANG

Si je peux me permettre de compléter le propos, j'ai effectué un travail avec Habitat 25 concernant le dédommagement pour la non-jouissance du bien loué tel qu'il est inscrit à leur contrat de location. Et j'avais été informé par l'ADIL qu'il était compliqué d'être dédommagé par Habitat 25 et que les locataires qui avaient eu à vivre cela sur le secteur de Planoise au courant de l'année, je suppose, avaient dû aller jusqu'au tribunal pour pouvoir bénéficier de dédommagements conséquents, en tout cas à la hauteur du préjudice subi. Madame la Directrice par intérim d'Habitat 25 s'est engagée à la rendre automatique dans le cas de ce qu'ont pu vivre nos habitants. Voilà.

Madame le Maire

Très bien. S'il n'y a pas d'autres questions, on va clore cette séance.

Madame Maryse VUERLI

Il y avait encore deux autres questions, Madame BIGUINET.

Madame le Maire

Ah bon !

Madame Maryse VUERLI

Je suis désolée pour tout le monde. Excusez-moi ! Vous allez m'en vouloir !

Madame le Maire

Je vous en prie Madame VUERLI.

Madame Maryse VUERLI

La deuxième question, et je reprends un petit peu ce qu'avait signalé Eric LANÇON sur la fermeture des classes. Il y a donc trois classes qui ferment à la ZUP et une classe à la maternelle...

Madame le Maire

Des Batteries du Parc.

Madame Maryse VUERLI

Oui, des Batteries du Parc. Simplement, les trois classes qui ferment à la ZUP et cette baisse démographique à la ZUP est-elle à mettre en relation avec les destructions d'immeubles à la ZUP et une baisse de la population de la ZUP ? Cela est ma première question.

Madame le Maire

Et la deuxième ?

Madame Maryse VUERLI

Ensuite, la réflexion, c'est celle que j'ai, un petit peu esquissée tout à l'heure, je voudrais quand même témoigner. Tous ces immeubles qui se détruisent à la Petite-Hollande, alors évidemment, il y a de bonnes raisons pour les détruire, il y a aussi la politique de rénovation de la Ville, mais vous faites aussi partie des commissions donc vous pouvez aussi défendre les couleurs de Montbéliard, il faut savoir que, derrière une destruction d'immeubles, ce sont des drames humains. Forcément, toutes les familles sont relogées, on ne voit personne dans la rue à Montbéliard, pas d'enfants dans la rue, ni de famille. Forcément, tout le monde est relogé. On m'a dit que certaines familles avaient été relogées aux Buis, à Valentigney, par exemple, dans des appartements qui ne correspondent pas toujours à ce qu'elles avaient. Il faut quand même savoir que, derrière une destruction d'immeubles, cela peut être un drame familial. Ce sont des enfants que l'on change d'école, qui perdent leurs enfants, des familles qui s'éloignent les unes des autres. Ce sont souvent des familles précaires donc s'éloigner les unes des autres quand on n'a pas toujours la voiture, c'est compliqué. Il y a l'aide que l'on se donne entre familles pour garder les enfants quand on a besoin, etc. Je voulais simplement dire que cette destruction d'immeubles, ce n'est pas qu'un trait de crayon sur un papier. Derrière, il y a des hommes, il y a des femmes, il y a des enfants. Je voulais dire cela.

Et puis, je voulais terminer mon propos. On a beaucoup parlé de tout ce qui se fait au niveau culturel, etc, moi, j'ai simplement une petite anecdote. Le dimanche du premier tour, j'étais à Coteau-Jouvent parce que je suis allée dans les bureaux de vote et il y a un jeune garçon qui m'a reconnu sur les affiches et qui me dit « Madame, c'est vrai que vous allez être le Maire de Montbéliard ? », je lui ai dit « Ecoutez, on verra ! ». Il me dit « Si vous êtes Maire, qu'est-ce que vous ferez pour Coteau-Jouvent ? Qu'est-ce que vous ferez pour le quartier ? » et je lui ai dit « Qu'est-ce que vous voudriez que je fasse pour le quartier ? ». Vous savez ce qu'il m'a répondu ?

Madame le Maire

Vous allez nous le dire !

Madame Maryse VUERLI

Je lui ai dit « Vous avez besoin de quoi ? Vous auriez besoin de quoi ? » Il n'avait pas 6 ans, il n'avait pas 8 ans, il n'en avait pas 10. Il avait 12, 13, 14, 15 ans peut-être, un jeune homme, et il m'a répondu « Des jeux et des bancs ! ». Des jeux et des bancs ! Je vous avoue que ce dimanche-là, il faisait gris sur Montbéliard, le quartier était désert, les bras m'en sont tombés et j'ai éprouvé une immense

tristesse. Ces mots très simples révèlent aussi... On parle de belles choses ici à ce Conseil Municipal, on a tous envie de faire des belles choses pour Montbéliard, mais quel décalage entre la municipalité, entre nous ici au Conseil Municipal et l'avis des gens dans les quartiers. Alors, j'en ai fait même un slogan et je vous propose que chaque fois que l'on prendra une décision, une mesure pour la Ville de Montbéliard, je l'ai gardée comme quelque chose qui rime « Des jeux et des bancs pour Coteau-Jouvent ! ». Voilà, c'est ce que je vous propose.

Madame le Maire

Bien. Merci Madame VUERLI. Moi, j'aurais une petite remarque à faire. Si vous pouviez ne plus utiliser le mot ZUP !

Madame Maryse VUERLI

Le mot ?

Madame le Maire

ZUP !

Madame Maryse VUERLI

Oui, si vous voulez. Petite Hollande !

Madame le Maire

Oui.

Madame Maryse VUERLI

Oui parce que c'est un vieux terme. On parle tellement de la ZUP, c'est un mot qui est tellement populaire et les gens disent la ZUP, c'est le langage des gens.

Madame le Maire

Pas tant que cela ! De plus en plus, les gens disent Petite-Hollande et je trouve que c'est quand même plus joli que ZUP.

Madame Maryse VUERLI

Non mais c'est bien !

Madame le Maire

Cela fait des années et des années que l'on essaie de retrouver le terme historique, enfin, le nom du quartier donc cela serait bien.

Madame Maryse VUERLI

Mais cela ne change pas le fonds du problème !

Madame le Maire

Je vous réponds, si vous pouvez me laisser finir !

Madame Maryse VUERLI

Oui, pardon !

Madame le Maire

Les fermetures de classes, on en a parlé tout à l'heure, c'est donc la perte démographique. Est-ce qu'elle est due à la démolition des immeubles ? Peut-être en partie, oui, mais enfin, les Français et les Françaises font de moins en moins d'enfants et cela, c'est partout en France. J'ai déjà répondu à cette question alors j'y réponds pour la dernière fois, parce que je ne voudrais pas que l'on revienne à chaque fois sur les mêmes questions et que je redise à chaque fois les mêmes choses. Il y a eu 1 500 logements à peu près détruits au cours des vingt dernières années. Ce programme de rénovation urbaine, c'est un programme qui a couvert la totalité des quartiers d'habitat social, des grands quartiers d'habitat social de France, qui a permis aux habitants de ces quartiers qui s'appelaient les ZUP ou autre chose, d'avoir beaucoup plus de vues sur leur quartier, parce que parfois, il y avait des immeubles qui étaient en face à face et il y avait une vue sur l'immeuble du voisin, de retrouver beaucoup plus d'arbres, d'espaces verts, de jeux, parce que si le jeune que vous avez rencontré vous a dit je voudrais des jeux et des bancs, il y a quand même des jeux à la Petite-Hollande, il y a des jeux pour les petits, il y a des jeux pour -allez vous promener dans le quartier puis vous verrez- des petits jusqu'à 6 ans, pour des plus grands, il y a aussi des gymnases où il se passe des choses, on a énormément de choses au Jules Verne. Le Jules Verne, c'est des centaines de familles du quartier qui s'y rendent, tout au long de l'année, pendant les vacances, où il y a des jeux justement, il y a des jeux extérieurs, il y a des jeux intérieurs, il y a des jeux de société, il y a tout type de jeux. Vous avez la piscine de plein air, vous avez la piscine couverte, donc voilà. Avec tout ce que l'on a fait dans le quartier, j'ai quand même du mal d'entendre cela !

Et puis, pour les fermetures de classes, effectivement, on va attendre la confirmation de ce qui a été annoncé, mais je crois que le Département du Doubs est très touché par cette perte démographique qui accompagne aussi une perte économique et d'emplois donc les familles déménagent, elles vont là où il y a du travail, d'où la recherche et les propositions qui étaient faites pour redévelopper notre Pays de Montbéliard, parce que la richesse, elle vient des entreprises et des emplois, c'est avec cela que l'on peut faire, et du social et de la culture, s'il n'y a pas cela, on ne crée que de la pauvreté ! Voilà.

Est-ce que j'ai répondu à tout ? Il n'y a plus d'autres questions ?

Madame Maryse VUERLI

Il y avait une troisième question mais on peut...

Madame le Maire

Non, c'est fini là !

Madame Maryse VUERLI

On peut la laisser pour le prochain Conseil Municipal si vous voulez ! On la garde pour le prochain Conseil !

Madame le Maire

D'accord.

Madame Maryse VUERLI

Merci.

Madame le Maire

Bonne soirée à tous.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Moi, j'ai un autre slogan, c'est « Du pain et du vin pour les copains ! ».

DECISION N° 2026-037 DU 1^{ER} AVRIL 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE « PRESTATIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE PROJETS INFORMATIQUES »

La Centrale d'achat CANUT met à disposition un accord-cadre à bons de commande pour la « PRESTATIONS D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE DE PROJETS INFORMATIQUES, Lot 3_BFC : Région Bourgogne Franche Comté - VOIRIN Co-traitant de ALLIANCE NUMERIQUE » pour ses membres moyennant une cotisation annuelle de 600 € HT, au prorata temporis de l'adhésion sur l'année civile en cours.

Le marché regroupe les services suivants :

- Conseil et assistance,
- Conduite de projet,
- Prestations d'accompagnement au changement,
- Audit de projet,
- Assistance de passation de marchés publics.

Ces prestations conviennent aux besoins de la Ville de Montbéliard.

Considérant le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-2 à L. 2113-5, le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer avec la Centrale d'achat CANUT, sise 4 place Amédée Bonnet 69002 LYON, la convention de mise à disposition de l'accord-cadre ;
- de signer les bons de commande émis dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre mis à disposition par la centrale d'achat CANUT pour un montant maximum de 70 000 € HT sur la période débutant à la date de signature de la convention et s'achevant au 04/12/2028, sauf résiliation à l'initiative de l'une ou l'autre partie.

DECISION N° 2026-038 DU 1^{ER} AVRIL 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

MAINTENANCE DE LA PLATEFORME BI 4.3 ET DES LICENCES ASSOCIEES

La Ville de Montbéliard a acquis ses licences SAP auprès de la société SARL DeciVision, revendeur agréé.

La société SARL DeciVision propose un contrat d'assistance technique incluant les mises à jour correctives de la plateforme serveur bi 4.3 et des licences utilisateurs à partir du 01/01/2026 pour une durée d'un an.

Ce contrat convient aux besoins de la Ville et que son montant est compatible avec les crédits disponibles.

Conformément aux articles R.2122-8 et R. 2122-3 du Code de la Commande Publique, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le contrat de maintenance de la plateforme serveur bi4.3 et des licences associées pour la période du 01/01/2026 au 31/12/2026, reconductible 3 fois, avec la société SARL DeciVision 72, rue Pierre Paul Riquet Bat. C, Etage 1 - 31000 TOULOUSE, pour un montant de 2 145,00 € HT (13 licences) soit un coût unitaire de maintenance de 165,00 € HT par licence.

DECISION N° 2026-039 DU 7 AVRIL 2026 (L 2122.22 alinéa 5)

APPARTEMENT 14 AVENUE JOFFRE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE MADAME ALAGUERO LAURA

Madame ALAGUERO Laura étudiante, a sollicité la Ville de Montbéliard pour effectuer un stage à la Médiathèque de Montbéliard et bénéficier d'un appartement de façon temporaire.

L'appartement n°1 meublé situé 14 avenue Joffre est disponible et Madame ALAGUERO Laura a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer une convention d'occupation précaire avec Madame ALAGUERO Laura aux conditions suivantes :

- durée : du 4 avril au 5 juillet 2026
- loyer : 250,00 €/mois y compris les charges

DECISION N° 2026-040 DU 3 AVRIL 2026 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETE COMMUNALE – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

La réalisation de travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :

Centre social L'Envol – Boulevard du 21^{ème} BCP (permis de construire) Construction d'un bâtiment modulaire

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2026-041 DU 10 AVRIL 2026 (L 2122.22 alinéa 10)

VENTE DE MONUMENT FUNERAIRE

Le mobilier funéraire d'une concession faisant l'objet d'une reprise administrative peut être revendu.

Madame CRELEROT Michèle a manifesté un intérêt pour l'acquisition de ces derniers.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide la vente en l'état d'une dalle de marbre de couleur grise, dimensions : 1 m x 2.30 m, au tarif de 150 euros à Madame CRELEROT Michèle domiciliée 12 rue André Boulloche à Montbéliard.

DECISION N° 2026-042 DU 8 AVRIL 2026 (L 2122.22 alinéa 27)

PROPRIETE COMMUNALE – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

La réalisation de travaux pour les projets suivants doit faire l'objet de demandes d'autorisation d'urbanisme :

Ecole élémentaire de la Citadelle – Optimisation énergétique - Remplacement des menuiseries extérieures

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

DECISION N° 2026-043 DU 8 AVRIL 2026 (L 2122.22 alinéa 16)

RECOURS CONTRE LA DECISION DE LA CDACI DE LA HAUTE-SAONE DU 3 MARS 2026 - RECOURS ADMINISTRATIF PREALABLE OBLIGATOIRE DEVANT LA COMMISSION NATIONALE D'AMENAGEMENT CINEMATOGRAPHIQUE

La Commission d'aménagement cinématographique (CDACi) de la Haute-Saône, réunie le 3 mars 2026, a autorisé la création d'un établissement cinématographique de 5 salles et 806 places à l'enseigne « MAJESTIC » à HERICOURT, au profit de la Société MGR.

Le développement de ce projet, dans la même Zone d'Influence Cinématographique (ZIC) que Montbéliard et en raison de sa dimension, est de nature à porter atteinte à l'exploitation du cinéma

temporaire de Montbéliard mis en place suite à la fermeture de l'unique cinéma de centre-ville Le Colisée, mais également à faire échec à tout projet d'implantation d'un établissement cinématographique pérenne à Montbéliard.

Au regard de ces enjeux, Madame le Maire de Montbéliard avait sollicité la Préfecture de la Haute-Saône afin d'être entendue par la CDACi.

Il n'a pas été fait droit à cette demande d'audition, ainsi, le Maire de Montbéliard n'a pas pu faire valoir les enjeux du projet au regard de l'aménagement du territoire ni les impacts du cinéma porté par la Société MGR sur la Ville et ses habitants.

En vertu de l'article L.212-10-3 du Code du cinéma et de l'image animée, la décision de la commission départementale d'aménagement cinématographique peut faire l'objet d'un recours devant la Commission nationale d'aménagement cinématographique, la saisine de la Commission nationale d'aménagement cinématographique est un préalable obligatoire à un recours contentieux, à peine d'irrecevabilité de ce dernier.

La commune de Montbéliard dispose d'un intérêt à agir certain du fait de sa situation en zone primaire de la zone d'influence cinématographique du projet et du fait que celui-ci aura des impacts directs sur le projet de cinéma de la Ville.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de défendre les intérêts de la commune en introduisant un recours à l'encontre de la décision de la CDACi de la Haute-Saône, réunie le 3 mars 2026, autorisant la création d'un établissement cinématographique de 5 salles et 806 places à l'enseigne « MAJESTIC » à Héricourt,
- que la commune soit représentée dans cette affaire par la SCP BOUYSSOU et Associés – 31 000 TOULOUSE.

DECISION N° 2026-044 DU 13 AVRIL 2026 (L 2122.22 alinéa 4)

ECOLE ELEMENTAIRE DE LA CITADELLE – OPTIMISATION ENERGETIQUE – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE – MARCHE SUR PROCEDURE ADAPTEE

Dans le cadre de l'optimisation énergétique de l'école élémentaire de la Citadelle, il est nécessaire de désigner un contrôleur technique.

Considérant la procédure de passation selon la procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique, considérant les 5 offres reçues et les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation pour la mission de Contrôle Technique et considérant que les offres retenues sont conformes au cahier des charges et proposent un niveau de prix acceptable, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer le marché de mission de Contrôle Technique, selon la procédure adaptée, avec la société SOCOTEC CONSTRUCTION sise Immeuble Mirabeau, 5 place des Frères Montgolfier, pour un montant de 3 250,00 € HT.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- A -		
2026-27.04-7	Acquisition de la parcelle AH 450 – 8 rue Zamenhoff – Madame FLEUROT	26
2026-27.04-8	Acquisition de la parcelle CL 13 – 8 rue Massenet – Néolia	27
- B -		
2026-27.04-6	Bilan de l'action foncière – Année 2025	24
- C -		
2026-27.04-1	Conseil Municipal - Règlement Intérieur	10
2026-27.04-2	Commissions municipales – Composition et nomination des membres – Modification	19
2026-27.04-10	Compte Financier Unique (CFU) – Année 2025 – Budget Principal	29
2026-27.04-11	Compte Financier Unique (CFU) – Année 2025 – Budget annexe du service public des cimetières	36
2026-27.04-12	Compte Financier Unique (CFU) – Année 2025 – Budget Principal – Affectation du résultat	36
2026-27.04-13	Compte Financier Unique (CFU) – Année 2025 – Budget annexe du service public des cimetières – Affectation du résultat	37
2026-27.04-14	Commissions de la commande publique - Règlement Intérieur	37
2026-27.04-15	Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Désignation des membres	38
- D -		
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	62
- E -		
2026-27.04-22	Ecole élémentaire des Fossés – Demande de subvention	49
- F -		
2026-27.04-24	Fourrière automobile – Délégation de Service Public – Avenant n°1	51

- F (suite) -

2026-27.04-25	Festival des Quatre Saisons 2026 – Convention de partenariat entre Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) et la Ville de Montbéliard	52
----------------------	---	-----------

- I -

2026-27.04-3	Indemnités de fonction des élus municipaux – Modification	19
---------------------	---	-----------

- M -

2026-27.04-4	Majorations applicables aux indemnités de fonction des élus – Modification	23
2026-27.04-16	Mise en place de la carte achat au sein de la collectivité comme modalité d'exécution des marchés publics	39
2026-27.04-26	Médiathèque – Restauration d'un document patrimonial – Demande de subvention au Préfet de Région	52
2026-27.04-27	Musées de Montbéliard – Restauration d'œuvres - Demande de subvention complémentaire à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)	56

- P -

2026-27.04-5	Partenariat établissements scolaires - Autorisation de tournage – Convention	23
2026-27.04-18	Personnel communal – Elections professionnelles du 10 décembre 2026 – Composition et fonctionnement des instances	42
2026-27.04-19	Personnel communal – Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel – Mandatement du Centre de Gestion du Doubs (CDG 25)	45
2026-27.04-20	Personnel communal - Recrutement de saisonniers – Eté 2026	45
2026-27.04-21	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	48
2026-27.04-28	Projet de dynamisation du centre-ville – Mobilisation du fonds de soutien aux actions de dynamisation commerciale – Versement des subventions	57

- R -

2026-27.04-13	Règlement budgétaire et financier	27
----------------------	-----------------------------------	-----------

- S -

2026-27.04-	Système de vidéo-protection – Extension - Année 2026 – Demande de subvention	50
--------------------	--	-----------

- T -

2026-27.04-17	Taxe sur la Publicité Extérieure (TPE) – Actualisation des tarifs pour l'année 2027	41
----------------------	---	-----------